

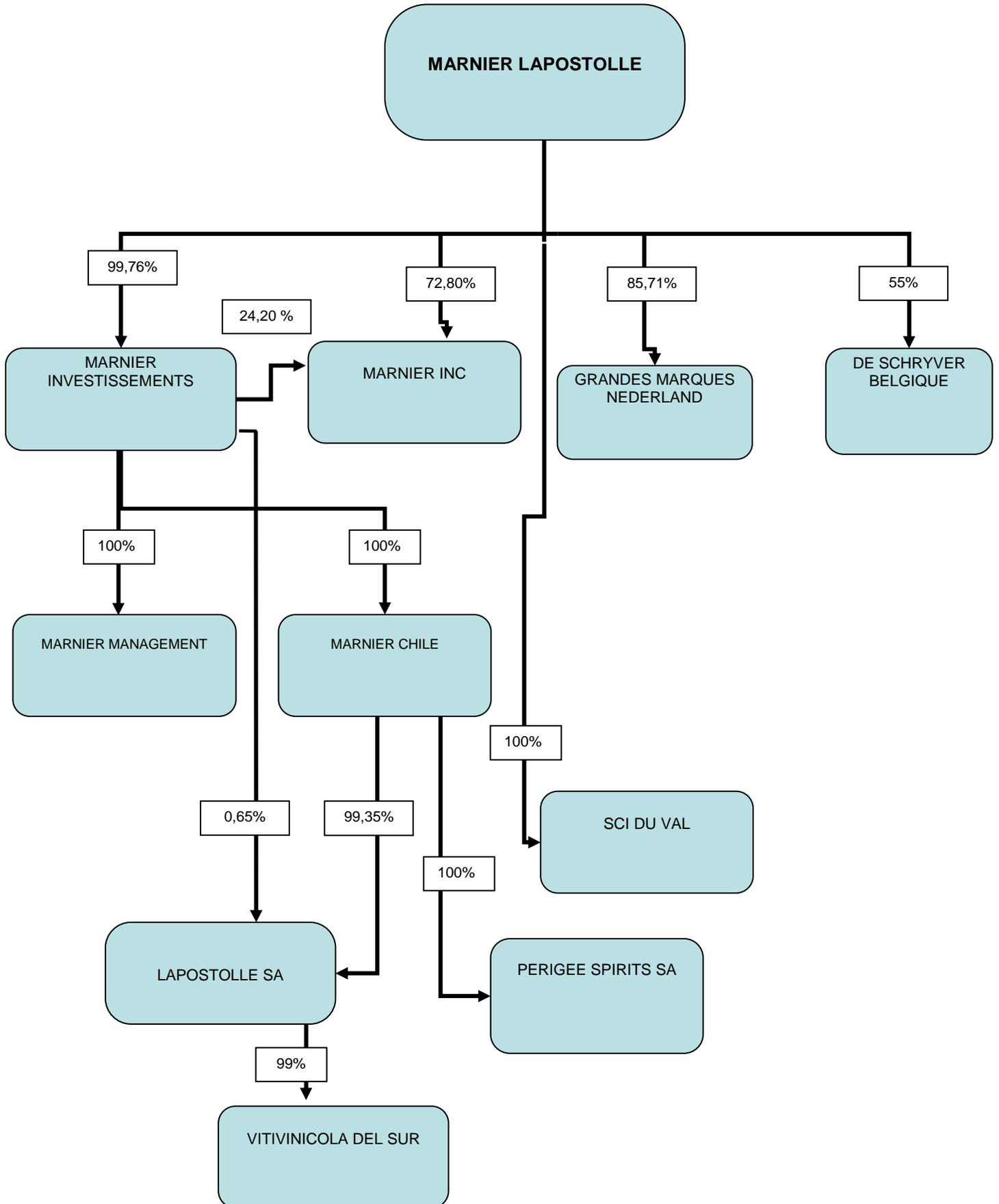
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

ORGANIGRAMME DU GROUPE	3
CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013	4
COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2013	4
ACTIVITE	4
FAITS MARQUANTS	4
ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	6
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	6
CHIFFRES CLES	6
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	6
RESULTATS CONSOLIDES	7
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT DU GROUPE	8
INVESTISSEMENTS DU GROUPE	9
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE	9
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE	10
VENTES EN VOLUMES	10
COMPTES SOCIAUX	12
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE	13
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	13
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL	13
ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES	14
INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT	15
PERSPECTIVES GENERALES 2014	16
FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE	16
RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	19
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	19
INFORMATIONS SOCIALES	24
INFORMATIONS SOCIETALES	26
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT	28
PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE	31
APPROBATION DES COMPTES –PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	31
PROGRAMME DE RACHAT	32
AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS	33
MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	33

INFORMATIONS DIVERSES	34
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	34
PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE	34
CESSION D'ACTIF.....	34
ACTIONNARIAT.....	34
CONTRAT DE LIQUIDITE.....	36
PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL	36
PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL	36
ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	36
REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	36
RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES	36
OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	37
(ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER).....	37
AUGMENTATION DE CAPITAL	37
DELEGATION DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS	37
RACHAT D' ACTIONS (HORS CONTRAT DE LIQUIDITE).....	37
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....	38
Liste des conventions et engagements réglementés	38
 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION 2013	39
RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	39
Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux	40
REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013	42
ETAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	48
 CHAPITRE 2 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	49
 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE	49
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	59
 CHAPITRE 3 - ETATS FINANCIERS 2013	63
BILAN CONSOLIDE	63
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	64
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	66
TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES	64
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	68
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	90
COMPTES ANNUELS	93
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	98
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	110
 CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS DIVERS	109
COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX	109
ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	110

ORGANIGRAMME DU GROUPE



CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de notre gestion au cours de **l'exercice clos le 31 décembre 2013** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice,
- de modifier la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance et de statuer sur le renouvellement de tous les mandats des membres du Conseil de surveillance
- de donner pouvoirs au Directoire de racheter les actions de la Société.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2013

ACTIVITES

L'activité principale du Groupe est la fabrication et la vente dans le monde entier des produits connus sous les marques GRAND MARNIER-MARNIER LAPOSTOLLE, pour l'activité liqueur, KAPPA et GRAND MARNIER TITANIUM, pour l'activité spiritueux, LAPOSTOLLE, pour l'activité vins chiliens et CHATEAU DE SANCERRE, pour l'activité vins français.

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement international du GRAND MARNIER, liqueur haut de gamme raffinée à base de cognac et d'extraits d'orange, utilisée dans de nombreux cocktails et recettes gastronomiques. Il développe par ailleurs une nouvelle gamme de spiritueux sur le marché américain.

Le Groupe s'appuie sur les plus grands réseaux de distribution mondiaux de spiritueux avec lesquels, selon les zones géographiques, il a développé des relations de partenariat à long terme. Les sociétés du groupe vendent à des distributeurs, qui prennent leur marge de distribution, et qui font leur affaire de la vente des produits qu'ils ont acquis auprès du groupe, sans que ces produits puissent être retournés, sauf en fin de contrat.

Cette stratégie s'accompagne d'une diversification dans le domaine des vins.

FAITS MARQUANTS

Stratégie de distribution

Le Groupe a renouvelé son contrat de distribution exclusive du GRAND MARNIER aux Etats-Unis avec MOET-HENNESSY USA, pour une nouvelle période de trois ans et demi à dater du 1^{er} janvier 2013.

La concession de la distribution exclusive du GRAND MARNIER sur le continent européen au GROUPE DIAGEO est totalement effective depuis le 1^{er} juillet 2012.

La distribution des vins CHATEAU de SANCERRE et LAPOSTOLLE, en Amérique du Nord, a été confiée à des distributeurs spécialisés dans les vins haut de gamme au cours de l'année 2012. Aux Etats-Unis, il s'agit de la société TERLATO WINES INTERNATIONAL, depuis le 1^{er} juillet tandis que TRIALTO et ICON se partagent le marché canadien depuis le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre respectivement.

Ce changement s'est traduit par une remise à niveau des stocks de la distribution, et une baisse temporaire des ventes de vin LAPOSTOLLE sur le marché américain.

Organisation industrielle

Après 2 années d'investissements importants, de 10 millions € annuels environ, à la suite de la fermeture de la distillerie de Neauphle-le-Château, les investissements du groupe sont revenus à 3,8 millions €.

Gamme produit

Dans le domaine des Liqueurs, GRAND MARNIER a poursuivi la modernisation de ses Cuvées spéciales, la Cuvée du Centenaire et la Cuvée 1880. Par ailleurs, le Groupe a lancé avec succès aux Etats-Unis, une Cuvée Collector, le Grand Marnier Pêche Framboise, et en Europe ainsi qu'en Asie, une édition limitée « 91 boulevard Haussmann », célébrant le chic parisien.

La bonne tenue des ventes sur les marchés principaux de la marque Grand Marnier démontre la pertinence de notre stratégie dans la recherche de nouveaux consommateurs, avec notamment une notable croissance en Europe, performance remarquable dans le secteur des spiritueux.

Dans le domaine des Vins, le vin Lapostolle au Chili, a vu ses ventes en Asie se stabiliser après plusieurs années de croissance, et s'est développé sur le marché européen et sur son marché local, où il réalise de belles progressions. Le développement du marché local confirme la reconnaissance par ses « pairs » de la qualité du vin Lapostolle.

Dans le domaine des Spiritueux, le GROUPE MARNIER, à travers sa filiale PERIGEE au Chili, a poursuivi la distribution aux Etats-Unis et au Chili, de son nouveau spiritueux, un Pisco chilien, sous la marque KAPPA. Huit Etats américains sont désormais approvisionnés, à travers un réseau de distribution indépendant.

Le GROUPE a procédé au lancement aux Etats-Unis, au 2^{ème} semestre 2013, de TITANIUM, premier spiritueux GRAND MARNIER sans sucre, produit à base de cognac, d'essence d'orange, d'épices et de calamansi.

Communication aux consommateurs Grand Marnier

L'année 2013 a été marquée par de nombreuses initiatives en termes de communication.

Dans le Duty Free, Grand Marnier a lancé une nouvelle plateforme de communication, qui a été accueillie avec enthousiasme par les distributeurs et consommateurs.

En Europe, une nouvelle campagne axée sur des événements ainsi que du digital, visant tout particulièrement une cible de trentenaires urbains a été testée avec succès sur deux marchés importants.

En Chine, une nouvelle expérience consommateur sur le thème de la Riviera française a également été initiée dans les bars/boîtes de nuit, pour aider au recrutement d'une clientèle de jeunes urbains.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2013, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Toutes les informations relatives aux comptes consolidés sont contenues dans les notes annexes aux comptes consolidés, auxquelles nous vous demandons de vous reporter.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées est reprise en détail dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés. Aucune variation de périmètre n'a été constatée en 2013.

CHIFFRES CLES

Les principaux éléments du compte de résultat du groupe s'établissent comme suit :

en millions d'euros	2013	2012	Evolution
Produits des activités courantes	141,3	135,5	4,3%
Résultat opérationnel courant	20,3	13,8	47,1%
Autres charges et produits opérationnels	0,3	-	n.s.
Résultat financier	-2,9	-1,6	n.s.
Résultat net part du groupe	9,6	6,9	39,1%

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires **Produits & Marchandises** de l'exercice 2013 est en progression de 3,6 % par rapport à l'année précédente : il s'est élevé à 126,8 millions € contre 122,4 millions en 2012. A taux de change équivalent, la progression est de 4,7 %.

La répartition du chiffre d'affaires par activités et par zones géographiques est la suivante :

Répartition du chiffre d'affaires par activités

(en millions d'euros)	2013	%	2012	%
Chiffre d'affaires produits & marchandises				
Produits MARNIER-LAPOSTOLLE	112,3	79,5%	108,3	79,9%
Vins et spiritueux CHILIENS	11,6	8,2%	11,2	9,1%
	123,9	87,7%	119,5	89,0%
Chiffre d'affaires prestations	17,4	12,3%	16,0	11,8%
Produits des activités courantes	141,3	100,0%	135,5	100,0%

La répartition des ventes en volume par catégories de produits de l'activité MARNIER-LAPOSTOLLE est donnée dans la partie « Analyse des comptes annuels » de la Société Mère. Cette répartition en pourcentage, des volumes en sortie usine, est la même que de la répartition des volumes vendus, car le Groupe ne détient pas de stocks dans ses filiales.

Répartition et évolution du chiffre d'affaires par zones géographiques

(en millions d'euros)	2013	%	2012	%	Evolution
Etats-Unis	72,4	58,5%	71,1	59,5%	1,3
Autres pays du continent américain	15,3	12,3%	14,4	12,1%	0,9
Total Continent Américain	87,7	70,8%	85,5	71,6%	2,2
France	9,2	7,4%	8,6	7,2%	0,6
Union Européenne	19,3	15,6%	17,3	14,5%	2,0
Europe hors Union Européenne	1,4	1,1%	1,6	1,3%	-0,2
Total Europe	29,9	24,1%	27,5	23,0%	2,4
Asie	4,7	3,8%	4,7	3,9%	0,0
Autres pays	1,6	1,3%	1,8	1,5%	-0,2
Total Reste du monde	6,3	5,1%	6,5	5,4%	-0,2
Chiffre d'affaires produits et marchandises	123,9	100,0%	119,5	100,0%	4,4
Chiffre d'affaires prestations	17,4	n.a.	16,0	n.a.	1,4
Produits des activités courantes	141,3	n.a.	135,5	n.a.	5,8

RESULTATS CONSOLIDES

Les **produits des activités courantes** se sont élevés à 141,3 millions € par rapport à 135,5 millions € l'année précédente. Ils comprennent la contribution versée par Moët Hennessy USA Inc, distributeur exclusif des produits GRAND MARNIER aux Etats-Unis, selon les termes du « Marketing agreement » entre la filiale américaine du Groupe, Marnier Lapostolle Inc, et Moët Hennessy USA, Inc. Cette contribution dont le montant est variable, est fonction de la marge brute réalisée par Moët Hennessy USA. Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle est complétée par une contribution forfaitaire aux frais de lancement des nouveaux produits, la Cuvée Collector Pêche Framboise, la Cuvée 1880, à base de vieux cognacs de Grande Champagne et le Titanium. Le montant global de la contribution de Moët Hennessy USA Inc, a été de 18,4 millions USD en 2013 et de 16,4 millions USD en 2012.

Après dotations nettes aux amortissements et provisions pour 4,2 millions €, le **résultat opérationnel courant** ressort à 20,3 millions €, en augmentation de 6,5 millions €, soit de 47,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Il représente 14,4 % du chiffre d'affaires contre 10,2 % en 2012. Le résultat opérationnel courant progresse grâce à l'augmentation des volumes vendus, et à un mix produit favorable. Les dépenses publi-promotionnelles du groupe sont stables à 29 millions € alors que le chiffre d'affaires progresse, ce qui réduit leur poids de 21,5 à 20,8% du produit des activités courantes .

Le **résultat financier** est une charge de 2,9 millions €, contre une charge de 1,6 millions € en 2012. La variation d'un exercice à l'autre vient des pertes et profits de change avec une perte nette de 2,3 millions € en 2013 par rapport à une perte nette de 0,9 millions € en 2012 Le résultat financier comprend également une **charge financière sur les retraites** et indemnités de fin de carrière pour 0,7 million €.

Les autres produits et charges opérationnels ne sont pas significatifs.

Le **résultat avant impôt** est un profit de 17,7 millions € contre 12,2 millions € en 2012.

Compte tenu de ce qui précède et après constatation d'une **charge d'impôt** de 8,1 millions € (note 3.16 de l'annexe aux comptes consolidés), **le résultat net de l'ensemble consolidé** est un profit de 9,6 millions € par rapport à 6,9 millions € en 2012.

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT DU GROUPE

Les principaux éléments du bilan du Groupe s'établissent comme suit :

en millions €	2013	2012	Evolution
Capitaux propres consolidés	137,4	134,0	2,5%
Trésorerie & actifs financiers courants	62,8	59,4	5,7%
Dettes financières	-22,4	-25,8	-13,2%
Créances financières	0	1,3	n.s.

Les **capitaux propres** de l'ensemble consolidé s'élèvent à 137,4 millions € au 31 décembre 2013 par rapport à 134,0 millions € au 31 décembre 2012. Cette augmentation s'explique comme suit :

en millions €	
Capitaux propres part du groupe au 31/12/2012	134,0
Correction du bilan d'ouverture	
Application de la norme IAS 19 révisée sur les retraites	0,5
Ajustements IFRS à l'ouverture au Chili	0,8
Correction des stocks France à l'ouverture	0,5
Variation de l'exercice	
Résultat consolidé part du groupe 2013	9,6
Solde dividendes 2012 distribués	-4,1
Acompte sur dividendes 2013	0
Retraitement des titres d'autocontrôle acquis en 2013	-0,3
Ajustement des couvertures de change à la valeur de marché	-1,3
Variation de la réserve de conversion	-3,4
Ecarts actuariels sur la provision pour retraites	0,6
Autres	0,5
Capitaux propres part du groupe au 31/12/2013	137,4

Après déduction des concours bancaires courants, le groupe a une **trésorerie** positive mobilisable dans les 3 mois de 62,8 millions € au 31/12/2013, en augmentation de 3,4 millions € par rapport à la trésorerie de 59,4 millions € au 31/12/2012. Cette évolution favorable provient, essentiellement, d'un décalage dans le paiement de l'acompte sur dividendes de l'exercice 2013.

Les dettes financières s'élèvent à 22,4 millions € et sont en baisse de 3,4 millions €. Cette baisse vient en totalité de la société mère et est analysée ci-après. Les emprunts bancaires en US dollar au Chili ont été portés de 18,2 à 20 millions \$, intérêts courus inclus.

INVESTISSEMENTS DU GROUPE

En l'absence de projet d'investissement d'envergure, les investissements corporels et incorporels de l'exercice se sont élevés à 3,8 millions € par rapport à 10 millions € en 2012, dont 3,0 millions € en France et 0,8 millions € au Chili.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Les recherches se concentrent principalement sur les nouveaux produits et accompagnent l'évolution du groupe vers le haut de gamme et les spiritueux. Le vignoble du Chili continue à multiplier les expérimentations dans le domaine de la viticulture biologique, dans le prolongement de sa certification « organique » par l'organisme allemand CERES.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes 2013 ont été établis en appliquant :

- le règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les principaux éléments financiers de la Société Mère évoluent favorablement et, notamment le résultat d'exploitation qui progresse de 50% :

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012	Evolution
Chiffre d'affaires net	107,9	102,5	5,3%
Résultat d'exploitation	21,7	14,5	49,7%
Résultat financier	0,1	0,7	-85,7%
Résultat net	12,6	9,6	31,3%

Le ratio du Résultat Net sur le Chiffres d'Affaires ressort à 9,1% pour 2012 et à 11,7% pour 2013.

VENTES EN VOLUMES

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution des ventes en volume, tous produits confondus, suivie de la répartition par catégorie de produits des ventes en volume de la Société :

<i>en CS 9L</i>	2013	2012	Evolution	Répartition
AMERIQUE DU NORD	596 518	589 605	1,2%	62,2%
RESTE DU MONDE	362 453	346 373	4,6%	37,8%
TOTAL	958 971	935 978	2,5%	100,0%

Les volumes expédiés progressent de 2,5%, après un recul de 1,5% en 2012, les marchés les plus dynamiques étant le Duty-Free, l'Europe et l'Asie.

Répartition des ventes en volumes par catégories de produits.

<i>en pourcentage</i>	2013 %	2012 %
GRAND MARNIER CORDON ROUGE	82,8%	84,9%
GRAND MARNIER CORDON JAUNE	8,1%	7,0%
GRAND MARNIER CUVEES SPECIALES	2,0%	1,7%
AUTRES LIQUEURS	2,4%	2,9%
VINS	3,7%	3,1%
SPIRITUEUX	0,9%	0,3%
TOTAL	100,0%	100,0%

Le mix produit reste très stable, la part du GRAND MARNIER CORDON ROUGE reculant de 84,9% à 82,8%, sous l'effet conjugué d'une baisse de 1% des volumes aux Etats-Unis et de la mise en stock des nouveaux produits, cuvées spéciales et spiritueux. En effet, les ventes des Cuvées spéciales progressent grâce à la nouvelle Cuvée Collector GRAND MARNIER PECHE FRAMBOISE. La société s'attache à redynamiser les ventes des Cuvées avec de nouveaux emballages, des Cuvées Collector avec de nouveaux parfums, et l'introduction de deux Cuvées de luxe, la CUVÉE 1880 et la CUVÉE QUINTESENCE, à base d'une sélection de très vieux cognacs de Grande Champagne.

Les ventes de vins CHATEAU de SANCERRE progressent grâce à l'extension du vignoble qui représente une superficie exploitée de 55 hectares 86. Depuis deux ans, la société distribue également le vin Lapostolle en France à travers son réseau de VRP.

La progression de la catégorie des spiritueux provient des premières livraisons de Titanium aux Etats-Unis et de ventes ponctuelles de cognacs VS, VSOP et XO à la demande d'un important client asiatique et du distributeur de nos vins aux USA.

Les analyses du chiffre d'affaires par activités et zones géographiques pour le groupe ont été données dans la partie du rapport de gestion consacrée aux Comptes consolidés.

COMPTES SOCIAUX

Chiffre d'affaires

en millions €	2013	2012	Variation
France	9,6	9,0	6,7%
Exportation	98,3	93,5	5,1%
dont USA	62,2	59,5	4,5%
dont autres	36,1	34,0	6,2%
TOTAL	107,9	102,5	5,3%

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2013 est en augmentation de 5,3%. Il s'est élevé à 107,9 millions € contre 102,5 millions € en 2012. A taux de change équivalent, la progression est de 4,2%. Cette évolution, supérieure à celle des volumes, reflète à la fois une hausse des prix de vente en Europe et une évolution favorable du mix produit, notamment due aux ventes de cognacs et de nouvelles cuvées. La part du chiffre d'affaires libellé en US dollar est stable à 60 % du chiffre d'affaires total. Le taux moyen de conversion du chiffre d'affaires en US dollar a été favorable avec un taux de 1,29 par rapport à 1,32 en 2012, résultat de la politique de couverture de change pratiquée par la société.

Le chiffre d'affaires France s'est élevé à 9,6 millions € contre 9,0 millions € en 2012, année qui a été pénalisée par l'augmentation des droits d'accises fin 2011. Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est élevé à 98,3 millions € contre 93,5 millions €. L'exportation a représenté 91% du chiffre d'affaires global.

Le résultat d'exploitation s'établit à 21,7 millions € en progression de 49,7% par rapport à l'exercice précédent, avec un ratio par rapport au chiffre d'affaires de 20,1%.

Cette progression significative, dans un environnement de hausse des prix des eaux de vie de cognac, s'explique par la conjonction de la hausse du chiffre d'affaires analysée ci-dessus et de la baisse des charges d'exploitation, liée à la fermeture du site de Neauphle-le-Château et à une nouvelle réduction des dépenses publi-promotionnelles, recentrées sur les marchés clés.

Le résultat financier est un produit de 0,1 million €, par rapport à 0,7 million € en 2012.

Il s'analyse comme suit :

Le résultat net des opérations de change est une perte nette de 0,5 million €, à comparer à une perte de 0,3 million € à fin décembre 2012. Cette perte est principalement imputable au taux de change canadien.

Le résultat net enregistré sur les opérations de placement est un produit de 1,0 million €, au même niveau que l'exercice précédent. La hausse des taux des comptes à terme à taux progressifs compense la baisse des taux des contrats de capitalisation.

Les produits de participation, en provenance de la filiale immobilière, se sont élevés à 0,1 million €, par rapport à 0,6 million € en 2012, à la suite de la constatation d'une provision exceptionnelle dans cette filiale.

Les intérêts constatés sur les dettes financières sont de 0,5 million € par rapport à 0,6 million € en 2012.

Le **résultat exceptionnel** est une perte de 0,8 million €, identique à celle de l'exercice précédent.

Après la **participation des salariés** aux fruits de l'expansion de 1,0 million €, et **l'impôt sur les sociétés** de 7,4 millions €, **le résultat net de l'exercice est de 12,6 millions € par rapport à 9,6 millions € en 2012.**

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

La société concentre ses efforts de recherche sur l'innovation produit de façon à élargir la gamme des Cuvées spéciales de ses liqueurs mais aussi dans le domaine des spiritueux à base d'eau de vie de raisin et de cognac. Elle n'oublie pas pour autant, son métier traditionnel, la gastronomie, et adapte en permanence ses recettes de pâtisserie au goût du jour.

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Les principaux éléments du bilan de la société mère s'établissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012	Evolution
Capitaux propres	158,0	148,1	6,7%
Trésorerie disponible	43,1	39,0	10,5%
Dettes financières	-8,7	-12,4	-29,8%

L'augmentation de la trésorerie disponible de 4,1 millions €, est analysée ci-après :

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2013
Investissements corporels nets	-2,5
Augmentation du capital des filiales	-1,0
Achat d'actions Mamier Lapostolle	-0,4
Remboursement de dettes financières	-2,7
Dividendes versés	-4,1
Emplois	-10,7
Trésorerie générée par l'activité	14,8
Ressources	14,8
AUGMENTATION DE LA TRESORERIE	4,1

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code du Commerce modifié par l'Ordonnance du 24 juin 2004, nous vous informons que la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit) fait ressortir un taux d'endettement vis à vis des établissements de crédit correspondant à 4% des capitaux propres et que la société dispose d'une trésorerie nette disponible de 43 millions €.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES

Grandes Marques Nederland BV (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 85,71% de son capital)

Le résultat de cette filiale hollandaise, sans activité, est une perte de 3 K€.

Société Nouvelle M. de SCHRYVER (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 55% de son capital)

La société est sans activité.

Son résultat 2013 est une perte de 15K€.

SCI du VAL (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,99% de son capital)

Au cours de l'exercice, la filiale immobilière SCI du VAL a enregistré un bénéfice de 729 K€, par rapport à 106 K€ en 2012.

Marnier Investissements (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,76% de son capital)

Cette société holding détient une participation de 24,20% de la filiale américaine MARNIER LAPOSTOLLE INC et de 100% de la société holding chilienne MARNIER CHILE SA. Celle-ci a pour actif principal :

- 99,35% de la société LAPOSTOLLE SA qui exploite 380 ha à travers trois vignobles au Chili et distribue ses vins dans 80 pays et
- 100% de la société PERIGEE SPIRITS SA qui produit un Pisco chilien sous la marque KAPPA.

Le résultat net de l'exercice 2013 de Marnier Investissement est une perte de 87 742 CHF.

Le chiffre d'affaires en pesos de la société **Lapostolle** a augmenté de 6% à 7,5 milliards Pesos (11 millions €), après une baisse de 25% en 2012, à la suite des changements de distributeurs aux Etats-Unis et au Canada.

La progression des volumes bénéficie principalement aux vins de la « Cuvée Alexandre ».

Parallèlement, Lapostolle exploite une "boutique hôtel", la Résidence Lapostolle, membre de la chaîne Relais & Châteaux.

La baisse de volume de ces deux dernières années se traduit encore par une perte opérationnelle de 0,5 milliards Pesos (0,8 millions €) en 2013, en amélioration par rapport à la perte de 1,2 milliards Pesos en 2012.

Le résultat financier est affecté par les évolutions erratiques du Peso chilien qui après s'être réévalué de 8% par rapport au dollar US en 2012, s'est déprécié de 8,5% en 2013, pour revenir au taux du 31/12/2011. Ces variations monétaires ont généré d'importantes pertes de change sur la conversion de la dette en dollar US (22 million US\$) de la filiale.

Ainsi le résultat net de l'exercice est une perte nette de 1 406 millions Pesos (2,1 millions €), par rapport à 291 millions Pesos en 2012.

La société avait obtenu, en 2011, la certification ISO 14001 de la société SGS et la certification organique CERES (allemande) pour ses 3 vignobles.

La société **Perigee Spirits sa**, fondée en 2011, a commercialisé 4 284 caisses de Pisco en 2013. Le lancement de la marque est limité au marché local et à 8 Etats américains. En 2013, Perigee a enregistré une perte de 512 millions Pesos, soit environ de 0,8 millions €. Les frais généraux sont constitués principalement par des dépenses publi-promotionnelles sur le marché américain. Elles se sont élevées à 1,0 million US\$.

Les sommes investies par le Groupe dans la société Perigee à la fin de l'année 2013 s'élevaient à 6,0 millions de US\$.

Marnier Lapostolle Inc (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 72,80% de son capital)

Le chiffre d'affaires net de la filiale américaine est de 91,7 millions \$ contre 89,8 millions \$ en 2012, soit une augmentation de 2,1 %. Les ventes de liqueur en monnaie locale baissent de 0,5% sous l'effet de la baisse de 1% des ventes de GRAND MARNIER CORDON ROUGE. Les ventes de vins sont stables. Le chiffre d'affaires de l'exercice progresse grâce aux ventes de spiritueux.

Le résultat après impôt, est de 239 K\$ par rapport à 308 K\$ en 2012.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), le solde des dettes de la Société Mère à l'égard des fournisseurs au titre des deux derniers exercices, par date d'échéance, est le suivant :

DELAIS DE PAIEMENT	< 30 jours	de 30 à 60 jours	> 60 jours	Total TTC
Au 31 décembre 2012 Dettes fournisseurs en milliers €	5 502	1501	15	7 018
Au 31 décembre 2013 Dettes fournisseurs en milliers €	3 956	2395	15	6 366

La Société confirme qu'elle applique les dispositions des articles L 441 - 6 du Code de Commerce sur les délais de paiement maximum de droit commun et L 443-1 sur les délais de paiement des achats de boissons passibles des droits de consommation prévus à l'article 403 du Code Général des Impôts.

PERSPECTIVES GENERALES 2014

En 2014, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance interne à long terme qui s'articule autour de quatre axes principaux :

- 1) Assurer à ses produits un bon accès aux marchés dans un contexte de concentration des Groupes de Spiritueux. Des contrats de distribution régionaux avec de grands groupes de spiritueux permettent à la marque d'optimiser sa pénétration aussi bien en « on trade » (cafés/hôtels/restaurants), qu'en « off trade » (grande distribution), tout en assurant une bonne implication de ces distributeurs dans la promotion de la marque GRAND MARNIER grâce à sa parfaite complémentarité avec leurs marques premium.
- 2) Le deuxième axe stratégique est le rajeunissement de la marque et la création d'un lien émotionnel entre la marque et une nouvelle génération de consommateurs.

Après la campagne La Vie GRAND MARNIER qui a donné de bons résultats aux USA, spécialement dans le circuit de la grande distribution, une nouvelle campagne a été développée pour profiter de la vague "Brown Spirit" dans le circuit HORECA et sera mise en place à partir de septembre 2014. Une campagne adaptée au marché Canadien a démarré en avril 2014.

Après l'accent mis sur « les long drinks » en Amérique du Nord, le lancement de la Cuvée Signature Pêche framboise, et du Titanium avec son revêtement aluminium et un positionnement résolument moderne, contribuent à rajeunir le recrutement de nouveaux consommateurs. En Asie, la nouvelle expérience consommateur sur le thème de la Riviera française pour les bars/boîtes de nuit sera déployée et enrichie.

En Europe, la plateforme de communication testée en 2013 sera déployée, avec un focus en grande distribution et une harmonisation de nos messages entre les usages boissons et gastronomie. La nouvelle campagne Duty Free lancée en 2013 sera déployée massivement.

- 3) L'activité sera stable en Amérique du Nord.

En Europe, la concentration des investissements publicitaires et la mise en place d'actions ciblées au sein de marchés-clefs devraient permettre de poursuivre la croissance constatée en 2013 et la hausse de la contribution de la zone.

En Amérique Latine, en Asie, ainsi que sur le marché du duty free, nous prévoyons une progression significative de l'activité, stimulée par la croissance des ventes locales sur ces zones, ce en partie grâce au déstockage réalisé en 2013 qui a permis d'assainir ces marchés.

Les marchés à fort potentiel comme la Chine ou la Russie devraient continuer leur croissance soutenue grâce à la poursuite des efforts d'investissements locaux et au dynamisme des nouvelles activités mises en place en collaboration avec nos distributeurs.

Sur toutes les régions la montée en gamme de la marque à travers nos cuvées sera accélérée grâce à une augmentation de la distribution et des activations dans des lieux de prestige.

- 4) Les vins Lapostolle poursuivent leur développement en Asie et vont pouvoir s'appuyer sur le réseau TERLATO WINES INTERNATIONAL pour pouvoir continuer le développement des Cuvées Alexandre et Canto sur le marché américain.

Risques opérationnels

L'activité du groupe est très dépendante du Grand Marnier Cordon Rouge qui représente 85% des volumes de liqueur vendus et de l'Amérique du Nord qui assure 72% du chiffre d'affaires consolidé.

Risques juridiques

a) Réglementation

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Grand Marnier est soumis à toutes les réglementations en matière d'hygiène, et de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

b) Marques

La protection des marques fait l'objet d'une attention particulière des équipes juridiques internes assistées de conseils externes, qui interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte. Il n'existe aucun litige en cours.

c) Litiges

Le Groupe n'est partie à aucun litige significatif et n'a pas de risque inhérent à son activité.

Politique de la Société en matière de gestion de risques financiers

Des informations plus détaillées sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

a) Risque de liquidité

Le Groupe n'a pas de risque de liquidité du fait de ses excédents de trésorerie car il pratique une politique de placement prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'honorer ses engagements.

b) Risques de marché

Risque de change

Chacune des sociétés du groupe gère son risque de change. Compte tenu de son activité exportatrice, 75% du chiffre d'affaires du groupe est facturé en devises étrangères, à raison de 79% en dollar US et 21% en devises diverses, alors que les dépenses de production sont libellées en euro.

La société assure jusqu'au 30 juin 2014 ses risques de change.

La société mère couvre ses risques de change avec l'objectif de garantir le taux budgétaire. Elle ne couvre pas le risque de change portant sur l'actif net de ses filiales à l'étranger.

Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation du dollar US, ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2014 pour le dollar US et le dollar canadien sont détaillés dans la Note 3.18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe détient des actifs financiers significatifs. Il s'agit essentiellement d'OPCVM monétaires ou assimilés, de comptes à terme, et de contrats de capitalisation.

Le Groupe souscrit principalement des emprunts à taux fixes et ne court aucun risque de taux sur ses emprunts, qu'ils soient en Euro ou en dollar US. Les emprunts en US dollar à taux variables ont fait l'objet de swap de taux. La société privilégie les placements de la trésorerie d'exploitation dans des fonds monétaires purs en euros et sur des durées courtes ou dans des comptes à terme.

Risque de crédit

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde et de la qualité des grands réseaux de distribution internationaux sur lesquels il s'appuie (Moët Hennessy, Diageo...), le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

Risque de contrepartie et risque sur actions

La Direction Financière a pour mission de préserver les liquidités de la société dans le cadre d'une politique de gestion prudente des placements.

Les contreparties sont retenues en fonction d'un niveau de notation minimum.

La notation à long terme Standard & Poor's des partenaires financiers doit être au minimum de niveau « A ». L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est limitée à la détention d'actions d'autocontrôle.

Au 31 décembre 2013, le Groupe Marnier Lapostolle détenait 2 547 actions de la Société des Produits Marnier Lapostolle (hors contrat de liquidité). Ces actions sont portées en déduction des capitaux propres dans les comptes consolidés. Sur la base du dernier cours de bourse, la valeur de ces actions propres détenues en autocontrôle à cette date s'élevait à 9 933 K€.

Risques industriels et environnementaux

L'établissement de Bourg Charente est classé, et travaille en coopération avec la DRIRE. Le récent programme d'investissement a pris en compte les dernières réglementations en matière de protection de l'environnement.

Politique d'assurance

La Société est titulaire pour ses sites industriels d'un contrat dommages multirisques avec un volet périls dénommés et non dénommés et la garantie des pertes d'exploitation consécutives.

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations relatives à la manière dont la Société des Produits Marnier-Lapostolle prend en compte les conséquences environnementales, sociales et sociétales de son activité.

Le périmètre du rapport RSE 2013 est celui de la Société des Produits Marnier-Lapostolle en France dont les produits commercialisés représentent 88,6% du chiffre d'affaires total. Il n'a pas été possible de publier cette année les données sur l'ensemble du périmètre du Groupe en raison des délais liés à la vérification de la cohérence et à la consolidation des données. Le périmètre complet sera présenté dans le prochain rapport pour l'exercice 2014.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Périmètre du rapport environnemental

Le périmètre du rapport environnemental comprend :

- les sites industriels de fabrication de spiritueux dont le Grand Marnier® : le site de Bourg-Charente (16) et le site d'Aubevoye (27)
- le site viticole et vinicole de Sancerre (18) pour l'élaboration des vins Château de Sancerre

Le siège social de la Société des Produits Marnier-Lapostolle n'est pas inclus dans le périmètre en raison du faible impact environnemental.

Enjeux et engagement

La mise en œuvre de la démarche environnementale repose sur un engagement fort de la Direction de la Société. A ce titre, la Société s'est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 de ses sites de production :

- En France, le site d'Aubevoye (27) en charge de la fabrication des spiritueux, notamment des produits Grand Marnier®, et de l'expédition de l'ensemble des produits dans le monde a été certifié ISO 14001 en décembre 2013.
- Les autres sites sont en préparation à la certification ISO 14001 et bénéficient de l'appui du responsable Environnement.

Le montant des garanties pour risques en matière d'environnement s'élève à 5 millions d'euros. La Société n'a pas lieu de mettre en place des provisions pour risques en matière d'environnement.

Des actions de formation et d'information sont réalisées de façon à impliquer tous les acteurs intervenant au cours de la chaîne d'élaboration de nos produits dans un souci d'amélioration continue. Ces actions consistent notamment à :

- sensibiliser nos viticulteurs ou ceux travaillant pour nous à la sécurité alimentaire, notamment l'utilisation des produits phytosanitaires
- sensibiliser les salariés aux impacts environnementaux liés à leur activité
- former à la maîtrise des situations d'urgence sur nos sites industriels

Afin de coordonner les actions permettant de limiter l'impact des activités sur l'environnement, la Société a mis en place une politique Qualité Environnement qui s'articule autour des objectifs suivants :

- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité
- Economiser l'énergie
- Être attentif à la gestion de l'eau
- Réduire l'impact des déchets
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités
- Prévenir tout risque de pollution sur nos sites industriels
- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité

Accompagnement des viticulteurs fournissant les eaux de vie de Cognac

Dans le cadre de sa politique qui vise à fournir à ses clients des produits sans risque sanitaire, et afin de satisfaire aux exigences réglementaires, la société développe conjointement avec ses fournisseurs une démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points).

Tous les fournisseurs, viticulteurs et distillateurs, ont ainsi été formés à cette démarche. Des audits réguliers sont réalisés afin d'évaluer le respect des exigences de sécurité alimentaire HACCP. Parmi les points particulièrement suivis figurent la traçabilité et le respect des bonnes pratiques environnementales définies par la région de Cognac, en particulier dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 3 ans, 67 viticulteurs ont ainsi été audités et ont montré leur forte implication dans la démarche HACCP. De plus, 87 visites ont été réalisées auprès des viticulteurs et bouilleurs professionnels afin de vérifier la conformité aux exigences de l'AOC Cognac.

Culture raisonnée et expérimentation de pratiques biologiques pour les vignobles Château de Sancerre

Concernant les vignobles servant à élaborer les vins Château de Sancerre, la Société poursuit ses efforts pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires en privilégiant la défense immunitaire de la vigne et le recours aux amendements organiques. Pour cela, elle sensibilise et accompagne l'équipe des vignerons dans ce sens.

La principale préoccupation concerne la **lutte contre la pourriture des raisins**. Aujourd'hui, elle repose sur des méthodes de luttés prophylactiques, c'est-à-dire que la vigne est conduite de façon à ce que les maladies ne se développent pas :

- L'enherbement permet de réduire la vigueur de la plante et d'absorber le surplus d'eau qui peut faire gonfler et fragiliser les baies.
- La taille et l'ébourgeonnage sont réalisés de manière à éviter l'entassement de la végétation. L'air circule entre le feuillage et assainit les grappes. Les champignons (pourriture grise) se développent lorsque que l'hygrométrie est importante.
- L'effeuillage permet aussi d'aérer la zone des grappes afin de limiter la pourriture.

La campagne 2013 n'a nécessité aucune couverture d'anti pourriture chimique sur l'ensemble du vignoble. Seul un poudrage à base de calcaire a permis d'assécher les champignons générant la pourriture grise.

Une attention particulière est donnée pour **préserver la qualité des sols** :

- Pour limiter l'érosion, les sols sont enherbés entre les rangs sur la bande de roulement. Cela permet de diminuer la vitesse de ruissellement, de dégrader les molécules chimiques et de retenir la terre.
- En 2013, l'ensemble du domaine a été désherbé de façon mécanique (aucun herbicide n'a été utilisé). Ceci demande plus de temps et une grande réactivité des salariés lorsque les conditions météo sont favorables.
- Les engrais utilisés sont des amendements organiques (à base de matière organique). En 2013 des essais ont été réalisés avec des amendements organiques incluant des microorganismes présents dans les litières de sous-bois. Ce type d'amendements réactive la vie microbienne du sol et favorise une meilleure libération et valorisation des nutriments présents dans le sol par les microorganismes.
- Les sarments de vignes sont broyés et se dégradent sur les sols contribuant à son enrichissement.

Depuis quelques années, une **expérimentation de cultures biologiques** est réalisée sur certaines parcelles de vignoble Château de Sancerre. Elle concerne 10 hectares sur 56 (17%).

En 2013, les conditions météorologiques ont permis de conduire en culture biologiques ces parcelles et de lutter contre l'ensemble des maladies, et ce malgré la forte pression de mildiou fin juillet.

Sur les autres parcelles de vignoble Château de Sancerre, qui représentent 46 hectares, une culture raisonnée est appliquée. Les traitements ne sont pas systématiques, mais dépendent de la pression et du risque de maladie. Dans la mesure du possible, l'application de ces traitements est retardée et limitée.

Enfin, la Société accorde une attention particulière à la **gestion des produits phytosanitaires** afin de limiter les risques de pollution. Ainsi les emballages usagés de produits phytosanitaires sont récupérés et envoyés pour être traités dans un centre de tri spécialisé.

De même les eaux de rinçage des pulvérisateurs sont stockées séparément dans une citerne et sont pompées pour être transportées dans un centre de traitement collectif spécifique pour les effluents phytosanitaires. Ce centre est géré par les vignerons de Sancerre sous forme de coopérative agricole (CUMA).

• Economiser l'énergie

La réduction de la consommation d'énergie est une priorité pour la Société. Dans nos *sites industriels de fabrication de spiritueux*, la consommation énergétique représente le premier impact environnemental. C'est pourquoi des actions ont été mises en place pour économiser l'énergie, notamment sur le site d'embouteillage d'Aubevoye :

- installation d'un compresseur variable, plus économe en électricité, pour la fourniture d'air comprimé
- optimisation de l'organisation de l'atelier de conditionnement
- amélioration de l'éclairage existant par des mesures simples : remplacement des ampoules, nettoyage des skydoms et des réceptacles de néons
- sensibilisation des équipes contre le gaspillage énergétique

Ces mesures ont permis d'économiser 16% de la consommation électrique rapportée au nombre d'unités produites sur le seul site d'Aubevoye par rapport à l'année précédente, à périmètre constant.

Enfin la réorganisation industrielle des *sites industriels de fabrication de spiritueux*, avec notamment la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, a permis de générer des économies importantes :

- 17% de réduction de la consommation électrique rapportée au nombre de produits conditionnés en 3 ans
- 40% de réduction de la consommation de gaz rapportée au nombre de produits conditionnés en 3 ans

- Etre attentif à la gestion de l'eau

La Société est particulièrement attentive à la gestion de la **ressource en eau**, et s'attache à en limiter la consommation.

Ainsi concernant *les vins Château de Sancerre*, la filtration des vins est réalisée avec un filtre dit tangentiel, particulièrement économique en eau lors des nettoyages. Il nécessite environ 3 fois moins d'eau qu'un filtre à terre. Ce filtre n'utilise pas d'intrants tels que les terres de filtrations qui sont nocives pour l'utilisateur et l'environnement en raison de la fine taille de leurs particules.

Dans le cadre de la préparation à la certification ISO 14001 des *sites industriels de fabrication de spiritueux* dont le Grand Marnier®, la Société des Produits Marnier-Lapostolle a mis en place un indicateur relatif au suivi des consommations d'eau : la consommation d'eau rapportée au nombre de produits conditionnés a ainsi diminué de 28% en 3 ans. Cette réduction s'explique essentiellement par la réorganisation industrielle avec la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, et l'optimisation des process sur les nouveaux sites.

De même, la Société est attentive à améliorer la qualité et le traitement des **effluents générés**.

Ainsi, concernant les effluents de vinasses sur le site de Bourg-Charente, la Société est actionnaire de REVICO, entreprise locale qui procède au traitement et à la valorisation des sous-produits du Cognac, notamment pour la fabrication de biogaz.

Concernant les *vins Château de Sancerre*, la société a participé financièrement à la construction d'un centre de traitement des effluents à Sancerre. Les effluents de la cave de Sancerre sont traités par ce centre collectif, ce qui permet de rejeter de l'eau répondant aux normes des rejets en milieu naturel.

Les lies et les marcs de raisins liés à la fabrication des vins Château de Sancerre sont collectés puis distillés. Un centre de méthanisation est en construction pour traiter les marcs distillés et les effluents de la distillerie.

Concernant les *sites industriels de fabrication de spiritueux*, des améliorations constantes sont réalisées afin de maîtriser les rejets dans le milieu naturel. Ainsi en 2011, sur le site d'Aubevoye, le dispositif de séparations des eaux de pluies toiture / parking a été modernisé, avec pose de trois séparateurs d'hydrocarbures pour les eaux de pluies parking - voirie.

- Réduire l'impact des déchets

La société s'attache à réduire la consommation de matières premières non renouvelables avec l'aide des collaborateurs internes et externes.

Ainsi, les matières premières, verre et cartons notamment, sont issues de productions réalisées à partir de matériaux recyclés.

Parallèlement, un travail conjoint mené depuis 2009 avec nos fournisseurs a permis d'optimiser les quantités de matières mises en œuvre pour fabriquer nos emballages carton : réduction des dimensions des caisses Grand Marnier® qui sont mieux ajustées aux bouteilles, raccourcissement des rabats, optimisation des croisillons, chaque référence d'emballage a ainsi été améliorée de façon à nécessiter moins de matière papier pour sa fabrication.

Enfin la Société est particulièrement attentive à organiser le tri des déchets qui sont des ressources potentielles pour le recyclage. Ainsi, la totalité des matières recyclables (cartons, verres, plastiques) est revendue à des récupérateurs et remise dans le circuit du recyclage.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités

La société a mené une politique active d'optimisation des flux logistiques afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus sur route pour le transport de marchandises et la consommation globale de carburant.

Concernant les flux logistiques liés à l'approvisionnement de nos emballages, la Société a recours à des fournisseurs de verre qui sont situés le plus proche possible de notre site d'embouteillage, ce qui limite la distance parcourue par les camions de transport. Concernant les autres approvisionnements, l'optimisation réalisée a été de regrouper différentes commandes de marchandises par zones afin de pouvoir transporter par camions complets.

- Prévenir tout risque de pollution sur nos sites industriels

La Société continue de mener une politique active concernant la prévention du risque d'accident technologique dans ses installations classées. Des exercices sont périodiquement réalisés afin de tester les scénarios d'urgence qui ont été définis.

En 2013, un local de charge a été construit sur le site d'Aubevoye pour maîtriser les rejets d'hydrogène générés lors de la charge des batteries de chariots élévateurs.

Concernant le risque de pollution sonore lié aux activités, des études menées sur les sites concernant les niveaux sonores en limite de propriété (diurnes et nocturnes) ont été vérifiées. Les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les sites n'amènent donc pas de nuisances sonores à leur entourage.

Enfin la certification ISO 14001 obtenue en décembre 2013 sur le site d'Aubevoye et en préparation sur les autres sites industriels de fabrication de spiritueux, permet d'améliorer la maîtrise des impacts environnementaux liés à l'activité en situation normale mais aussi en situation accidentelle.

- Nos indicateurs

Sites industriels de fabrication de spiritueux SPML	2010	2011	2012	2013	Evolution 2010 / 2013
Consommation d'électricité (kWh / millions cols)	194 096	178 060	181 121	161 490	-17%
Consommation gaz (kWh /millions cols produits)	313 570	263 653	222 284	187 025	-40%
Consommation eau (m3 / millions cols produits)	1 207	1 224	1 141	864	-28%

INFORMATIONS SOCIALES

La politique de gestion des ressources humaines de la Société vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social satisfaisant.

Effectifs

Au 31 décembre 2013, l'effectif total de la Société en France était de 295 salariés (283 contrats à durée indéterminée et 12 contrats à durée déterminée), par rapport à 305 salariés au 31 décembre 2012. Cet effectif se répartit en 184 hommes et 111 femmes.

La répartition des effectifs par tranche d'âge est la suivante :

Moins 20 ans	: 1 personne
20 / 29 ans	: 16 personnes
30 / 39 ans	: 43 personnes
40 / 49 ans	: 83 personnes
>50 ans	: 152 personnes

La répartition des effectifs par site est la suivante :

Paris	: 140 personnes incluant le personnel des Salons et Boutiques et 32 VRP
Sancerre	: 24 personnes
Aubevoye	: 93 personnes
Bourg	: 19 personnes
Les Cèdres	: 19 personnes

Au cours de l'année 2013, la Société a enregistré 15 départs de salariés sous contrat à durée indéterminée : 10 départs en retraite, 3 démissions, 2 licenciements.

Elle a procédé à 6 embauches en contrat à durée indéterminée.

Sous-traitance et travailleurs extérieurs

En 2013, le nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires a été de 8,56 et la durée moyenne des contrats d'intérim de 23,93 jours de travail.

La société a par ailleurs recours à la sous-traitance pour des contrats de prestations comme le ménage et le gardiennage du Siège.

Organisation du travail, absentéisme

La durée du travail est de 35 heures hebdomadaires par accord de modulation annuelle au Siège, à Aubevoye et Bourg Charente. Elle est de 35 heures par semaine à Saint Jean Cap Ferrat et de 38 heures pour les hommes et 36 heures pour les femmes à Sancerre.

Les absences ont représenté 3038 jours ouvrés dont 2631 jours de maladie, 230 jours d'accidents et 177 jours de maternité. Ces chiffres sont en progression de 9,79% par rapport à 2012, essentiellement dû à une hausse des jours de maladie.

Formation

Le budget de formation représente 1,14% de la masse salariale et 1,8% lorsque l'on intègre l'alternance et le congé individuel de formation.

En 2013, 70 salariés ont suivi un stage de formation pour un total de 1.668 heures de stages rémunérées.

Rémunérations

En 2013, la masse salariale globale annuelle s'est élevée à 14.349.408 € (source : DADSU 2013), en baisse de 6,60% par rapport à l'exercice précédent.

Intéressement et participation

Un accord triennal d'intéressement global au résultat de l'entreprise existe en complément de la Participation légale.

Les montants globaux de participation et d'intéressement sont :

	2012	2013
Participation	283 807 €	992 973 €
Intéressement	225 000 €	284 500 €

Relations professionnelles

Le Comité central d'entreprise, qui comprend 10 membres, s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2013.

Il est doté d'un budget de 153.501 €.

Hygiène, Sécurité et Conditions de travail

En matière de sécurité, 7 accidents du travail sont survenus au cours de 2013, ayant entraîné la perte de 230 jours de travail.

La société travaille régulièrement pour apporter des améliorations aux conditions de travail et de sécurité.

Elle réalise ainsi des travaux et investissements dans ce but et renouvelle périodiquement les équipements de protection individuelle.

Ces questions sont abordées lors des réunions régulières avec les représentants du personnel dans le cadre des Comités d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail pour les sites de plus de 50 salariés (au Siège et à Aubevoye), ou des réunions avec la Direction.

Dans chaque établissement, il est procédé à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels.

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et de sécurité au travail.

Dépenses à caractère social

En 2013, la contribution globale aux œuvres sociales a été de 358.988 €.

Il convient d'y ajouter des prestations complémentaires de retraite pour 1.101.681 €. Ce plan de retraite « maison », a été gelé en 2005 et ne concerne que les salariés qui avaient au moins 10 ans d'ancienneté à cette date. La gestion des fonds est assurée en interne.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes – femmes

La Société tient compte les objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes et prend les mesures nécessaires pour y parvenir.

Elle s'attache notamment à une stricte égalité salariale à compétence et niveau d'expériences égales.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

15 travailleurs handicapés ont été employés au cours de l'exercice au sein des établissements de la Société.

Il est également fait appel à des Centres d'Aide par le Travail et à des Entreprises Adaptées pour la fourniture de consommables de bureau et d'entretien.

Promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et lutte contre les discriminations

La Société s'attache à promouvoir et respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect du droit syndical (la liberté d'association et droit de négociation collective). Elle n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni le travail des enfants.

La Société respecte les règles de vigilance et de lutte anti-discrimination posées par le cadre légal et jurisprudentiel français et européen en matière de recrutement et d'emploi.

INFORMATIONS SOCIETALES

- Nos responsabilités en tant qu'acteur de la vie locale et sociale

La Société est attentive à l'impact de ses activités sur l'emploi. Ainsi suite à la réorganisation industrielle qui a abouti à la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, le personnel a été reclassé sur les autres sites existants toutes les fois où cela a été possible, et un accompagnement a été donné pour réussir cette transition.

La Société adhère aux associations professionnelles telles que la FFS (Fédération Française des Spiritueux) et le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac). Elle est également actionnaire de REVICO pour le traitement des vinasses dans la région Cognac.

La Société favorise le recours à des entreprises locales pour certaines de ses activités telles que le traitement des déchets, le ménage, le travail intérimaire. Elle travaille avec des fournisseurs en France lorsque cela est possible, par exemple pour la fourniture des capsules de surbouchage ou des bouteilles en verre, ce qui contribue également à la réduction des gaz à effet de serre générés par son activité.

La Société développe depuis plusieurs années un partenariat avec l'école d'ingénieurs Agro Paris Tech Massy et accueille régulièrement des étudiants en projet de thèse.

Elle a créé en 1974 l'association des Jeunes Restaurateurs de France dont le but est de favoriser les échanges entre les membres de la profession. Forte de son succès, cette association s'est développée et est devenue l'association des Jeunes Restaurateurs d'Europe dont la société est membre.

La Société anime également des modules de formation auprès des écoles hôtelières et des barmen.

La Société finance la Fondation Jacques Toja pour la promotion du théâtre.

La Société a obtenu le label « Entreprise du Patrimoine Vivant », décerné par l'État français aux entreprises qui font vivre les savoir-faire artisanaux et la tradition d'excellence française.

La Société ne mène aucune action qui pourrait favoriser la corruption.

Elle respecte la législation du travail en vigueur en matière de droits de l'homme.

- Nos responsabilités vis-à-vis de nos fournisseurs et sous-traitants

La Société entretient des relations privilégiées avec ses viticulteurs qu'elle accompagne et forme afin de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement (voir § Informations Environnementales).

Concernant les autres achats, la Société est attentive à l'amélioration continue de la performance grâce à l'élaboration de cahiers des charges qui fixent les critères de performance attendus et qui sont ensuite suivis et évalués chaque trimestre conjointement avec les fournisseurs.

Des audits fournisseurs ou sous-traitants sont périodiquement réalisés afin de prendre en compte les aspects qualité, environnementaux et sociétaux.

- Nos responsabilités vis-à-vis de nos consommateurs

La Société est attentive à développer des produits de qualité et développe la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sur ses sites. Les certifications ISO 9001 (management de la qualité) et IFS (International Food Standard) obtenues pour la fabrication de spiritueux mettent en évidence la maîtrise obtenue en termes de qualité et de sécurité alimentaire.

Concernant le risque lié à une consommation excessive d'alcool, l'entreprise est attentive à promouvoir une consommation responsable relayée dans sa stratégie marketing. Elle a également développé une démarche de sensibilisation en interne appelée PACTE (Prévention Alcool au Centre de Toute l'Entreprise). Chaque collaborateur est en effet ambassadeur de la consommation responsable. Cet engagement de consommation responsable est rappelé dans la Politique Qualité Environnement de la Société.

La Société est par ailleurs adhérente à Entreprise et Prévention, association qui réunit les principales entreprises du secteur des vins, bières et spiritueux et dont l'objectif est de lutter contre la consommation excessive ou inappropriée de boissons alcoolisées.



SARL Cabinet DE SAINT FRONT
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE
AUDIT RSE

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER - LAPOSTOLLE
91 boulevard Haussmann
75008 PARIS

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2013.

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, le Cabinet de Saint Front dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC (article 3 de l'arrêté du 13 Mai 2013), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER - LAPOSTOLLE présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER - LAPOSTOLLE d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 3 avril 2014 et le 29 avril 2014 pour une durée de 6 jours avec un audit sur site le 16 avril 2014.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce processus et de ces procédures avec Monsieur Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE, Directeur "Supply Chain", Monsieur François BAYET, Directeur Technique et Qualité, Madame Rosa ANDRE, Responsable Environnement, Monsieur Bertrand BERTHELOT, Responsable Achat, Madame Corinne TEULIERES, Directrice des ressources humaines, Monsieur Patrick RAGUENAUD, Directeur de production, Monsieur Gérard CHERRIER, Chef d'exploitation du Château de Sancerre et Monsieur Arnaud d'AILLIERES Directeur Comptable et Financier.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : Santé et sécurité : Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles; Nombre total d'heures de formation ;
- informations environnementales : Utilisation durable des ressources : La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique ;
- informations sociétales : Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du siège, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente près de 60 % des informations sociales quantitatives jugées les plus significatives et plus de 30 % des informations environnementales quantitatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Toulouse, le 29 avril 2014

L'Organisme Tiers Indépendant,

Cabinet de Saint Front

Jacques de Saint Front

PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE

APPROBATION DES COMPTES –PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2013 dégageant un bénéfice net comptable de 12 603 372 €, et les comptes consolidés de l'exercice 2013 se soldant par un résultat net consolidé – part du groupe – de 10 044 821 €, tels qu'ils vous sont présentés.

En ce qui concerne la détermination du bénéfice distribuable, nous vous rappelons que la Réserve légale ayant atteint son maximum, le bénéfice distribuable se déterminerait comme suit :

↳ BENEFICE DE L'EXERCICE	12 603 372 €
auquel il convient d'ajouter le Report à nouveau(*)	2 017 360 €

• BENEFICE DISTRIBUABLE	14 620 732 €

(*) dont 109 400 € correspondant au solde des dividendes afférents à l'exercice 2012, non versés pour les actions auto détenues par la société à la date de mise en paiement.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

↳ Attribution aux actionnaires d'un dividende de 100 € par action soit globalement	8.500.000 €
⊗ Dividende statutaire de 6 %	1 629 450 €
⊗ Dividende complémentaire	6 870 550 €
↳ au Report à nouveau	6 120 732 €

• TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE	14 620 732 €

Il est précisé que les actions auto-détenues n'ouvrant pas droit à dividende, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende : les dividendes attachés aux actions détenues par la Société seront virés au compte "Report à nouveau".

Chaque action donne droit à **un dividende total de 100 €**.

Nous vous rappelons que le Directoire dans sa séance du 7 janvier 2014 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividendes d'un montant de 50 € par action.

Compte tenu de cet acompte, le solde du dividende (50 €) sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2014.

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, soit 40 € par action.

Les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%. Le prélèvement effectué par la Société s'imputera sur l'impôt sur le revenu effectivement dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Les actionnaires personnes physiques qui en auront fait la demande avant le 30 novembre 2013 pourront être dispensés de ce prélèvement si leur revenu fiscal de référence de l'année 2012 est inférieur à 50 000€ pour les contribuables célibataires, divorcés et veufs ou 75 000€ pour les contribuables soumis à imposition commune.

Les actionnaires personnes physiques non domiciliées en France supporteront en France une retenue à la source au taux de 21% (résidents de l'Union Européenne) ou de 30% (hors Union Européenne) qui pourra cependant être réduit (en général 15%) en application de la convention fiscale conclue entre la France et leur Etat de résidence, sous réserve du respect des conditions fixées dans ladite convention.

En outre, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France la Société devra imputer également sur les dividendes leur revenant, le montant des prélèvements sociaux de 15,50 %.

En application de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectués au titre des trois exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions	Dividende distribué (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI)
2012	100 €	85 000	8 500 000 €
2011	100 €	85 000	8 500 000 €
2010	100 €	85 000	8 500 000 €

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le virement du compte "Réserve de prévoyance" à un compte de réserves intitulé "Réserve pour actions propres" de la somme de 440 500 € représentant la valeur de titres acquis par votre Société au titre du programme de rachat.

PROGRAMME DE RACHAT

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre assemblée générale mixte du 19 juin 2013, il avait été donné pouvoir au Directoire d'acquérir des actions de la Société dans les limites décidées par ladite assemblée ; cette autorisation avait été donnée pour une durée expirant le 19 décembre 2014 ; c'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir :

- renouveler l'autorisation donnée à votre Directoire, conformément à l'article 225-209 du Code de Commerce, d'acquérir, par tous moyens, des actions de la Société, en vue notamment de :
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF
 - l'annulation des titres ainsi rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'assemblée
 - l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital
 - la couverture de toute forme d'allocation d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux conformément aux dispositions du Code de Commerce
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres.

- de fixer à 10 % du capital, soit à ce jour HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions, le nombre maximum d'actions pouvant être acquis en exécution de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6.500 € ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

En outre, nous vous proposons de :

- ◇ déléguer au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
- ◇ conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, ou à son Directeur Général, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera au plus tard dans dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2013.

AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS

Sur un autre plan, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Directoire à réduire le capital social par annulation de toute quantité qu'il décidera, des actions achetées en application du programme de rachat dans la limite autorisée par la loi.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulé par la Société – pendant une période de vingt-quatre mois prévue par la loi – est de 10 % des actions qui composent le capital de la Société, soit 8.500 actions.

Enfin, nous vous remercions de conférer tous pouvoirs au Directoire pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

Vos Commissaires aux comptes seraient amenés à établir un rapport spécial dans le cadre de l'opération de réduction de capital par annulation d'actions.

MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les statuts de la société prévoient une durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance de six années.

Les mandats de la totalité des membres du Conseil de surveillance arrivant à expiration, nous vous demandons de bien vouloir modifier les dispositions statutaires tendant à raccourcir la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance de six années à trois années.

Les mandats de la totalité des membres du Conseil de surveillance arrivent à expiration

Monsieur Fabrice Reinach ayant atteint la limite d'âge ne pourra pas être renouvelé. Madame Antoinette Coury tient à la remercier au nom du Conseil de Surveillance et de tous les actionnaires pour son action tout au long de ses années passées au sein de la Société. Dans l'immédiat, nous vous proposons de ne pas le remplacer.

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Antoinette Coury, Madame Alexandra Dalamel de Bournet, Madame Irène Marnier Lapostolle, Monsieur Alvaro Sanabria Sucre arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons, compte tenu de l'expérience de chacun dans la connaissance des dossiers, de les renouveler dans leurs fonctions pour une période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez en annexe le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

La société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice 2013.

CESSION D'ACTIF

NEANT

ACTIONNARIAT

Répartition du capital social au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le montant du capital était de 27 157 500 € divisé en 85.000 actions de 319,50 € de nominal.

Ces actions sont toutes de même catégorie et cotées au Compartiment B d'Euronext Paris. L'action a clôturé l'exercice au cours de 3 900 €, soit une hausse de 1% sur l'exercice.

Nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales qui possédaient au 31 décembre 2013 un nombre d'actions de la Société correspondant à l'un des seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce.

	% du capital	Nombre d'actions	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Famille Jacques MARNIER LAPOSTOLLE	> 15	13 876 *	20,51	26 502 en AGO 27 502 en AGE
Famille Sylvia de GASPERIS	> 15	12 794 *	19,26	23 588 en AGO 24 588 en AGE
Famille Antoinette COURY	> 15	13 647 *	20,50	26 275 en AGO 27 275 en AGE
Autocontrôle				
MARNIER INC	0,47	400	0	
Autodétention	2,53	2 147	0	

* dont 500 actions uniquement en nue propriété

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé :

- 1) que la Société est une société depuis son origine à composante familiale.
- 2) qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou cédée perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

- 3) la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2013.
- 4) la Société n'a pas créé de titre comportant des droits de contrôle spéciaux
- 5) Il n'a pas été mis en place de système d'épargne collectif pour les salariés.
- 6) que les seuls accords entre actionnaires dont la Société a connaissance sont les engagements de conservations de titres (Pactes Dutreil).
- 7) Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six années par le Conseil de surveillance. Leur mandat est renouvelable. Ils peuvent être révoqués, à tout moment, par l'assemblée générale.
- 8) Un rapport complémentaire récapitulant les délégations de pouvoirs et les autorisations conférées au Directoire, est résumé ci-après. Aucune limite spécifique n'a été prévue aux pouvoirs du Directoire, ni par les statuts ni par le Conseil de surveillance.
- 9) Aucun accord significatif ne sera modifié ou ne prendra fin en cas de changement de contrôle en dehors des contrats de distribution et des contrats financiers.
- 10) Il n'est pas prévu d'indemnité pour les membres du directoire s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Actionnaires nominatifs détenant plus des deux tiers du capital ou des droits de vote

NEANT

CONTRAT DE LIQUIDITE

Nous vous rappelons que la société a confié, à Kepler Cheuvreux la gestion d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.

A la clôture de l'exercice, la Société autodétenait ainsi au titre de ce contrat de liquidité 59 titres pour une valeur de 230 K€.

En date du 26 septembre 2013, le contrat de liquidité a fait l'objet d'un avenant par lequel la société a repris 40 des titres affectés à la mise en œuvre du contrat et a procédé à un apport complémentaire de 160 000 €. Cette opération a permis à Kepler Cheuvreux de retrouver de la liquidité.

PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Nous n'avons été informés d'aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2013.

PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2013, les salariés ne détenaient, au sens de l'article L. 225-180, aucune action de la Société.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe les mandats, ainsi que toutes fonctions salariées ou non, exercés au sein de votre Société, de ses filiales et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque Mandataire social.

REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons en annexe la rémunération et les avantages de toute nature de chaque Mandataire social, concernant respectivement votre Société et ses filiales.

RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, il vous est présenté en annexe :

- un rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;

- un rapport de vos Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE
(ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

Conformément aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et financier, nous vous présentons en annexe un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

**AUGMENTATION DE CAPITAL
DELEGATION DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS**

Délégations de pouvoirs et autorisations en cours, et rachat d'actions propres

Indépendamment du présent rapport, un rapport complémentaire récapitulant les délégations de pouvoirs et les autorisations conférées au Directoire, est résumé ci-après.

Augmentation de capital

DATE DE L'AGE	Nature de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice
19 juin 2013	Délégation de compétence d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 20 M€ pour une durée expirant le 19 août 2015.	non utilisée
19 juin 2013	Délégation de compétence d'augmenter le capital social par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, pour une durée expirant le 19 août 2015.	non utilisée

RACHAT D' ACTIONS (HORS CONTRAT DE LIQUIDITE)

Nous vous informons que la société a utilisé l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2013 pour acquérir 106 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions en vue de leur annulation. Le cours d'achat est de 4 150 € ; les frais de négociation sont négligeables.

Au 31 décembre 2013, la Société auto-détenait 2 147 actions. Leur valeur comptable au 31 décembre 2013 s'élevait à 9 384 K€.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que les comptes de l'exercice 2013 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Le montant de ces dépenses et charges s'élève à 49 452 € et l'impôt supporté de fait à 17 026 €.

LISTE DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Conformément à la loi, est mise à votre disposition au siège social une liste des conventions et engagements réglementés passés par la Société des Produits Marnier Lapostolle et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, nos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés de votre Société qui est disponible au siège social.

Nous tenons à saluer, une fois encore, les efforts menés par le personnel au cours de cet exercice, et le dévouement dont n'a cessé de témoigner à tous les échelons l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION 2013

RESULTATS FINANCIERS DE L'EMETTEUR AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(montants exprimés en euros)

	2 009	2010	2011	2012	2013
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500
Nombre d'actions émises	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	104 107 294	109 549 183	106 743 584	102 521 376	107 883 021
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2 243 837	10 940 749	15 064 070	17 591 889	26 099 131
Impôt sur les bénéfices	3 975 060	4 744 884	3 970 966	4 530 578	7 429 965
Participation des salariés due au titre de l'exercice	94 784	322 311	243 770	283 807	992 973
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	5 899 110	9 388 677	7 789 050	9 638 232	12 603 372
Résultat distribué au titre de l'exercice	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
3. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	-21,48	69,10	127,64	150,32	207,96
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	69,40	110,45	91,63	113,39	148,27
Dividende attribué à chaque action (1)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
4. PERSONNEL					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	354	336	328	305	296
Montant de la masse salariale de l'exercice	17 114 364	16 859 270	16 901 602	16 538 562	15 967 286
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 350 000	8 158 971	8 342 713	8 262 819	7 946 766

(1) Le dividende 2013 est le dividende soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<i>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</i>	
		<i>Indication de la Société</i>	<i>Fonctions</i>
• <u>COURY Antoinette</u>	Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil	Néant	Néant
• <u>DALAMEL de BOURNET Alexandra</u>	Vice-Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil	LAPOSTOLLE MARNIER LAPOSTOLLE INC PERIGEE SA MARNIER CHILE.	Présidente du Conseil d'administration Présidente Vice Présidente du Conseil d'administration Vice Présidente du Conseil d'administration
• <u>MARNIER LAPOSTOLLE Irène</u>	Membre du Conseil	Néant	Néant
• <u>REINACH Fabrice</u>	Membre du Conseil	Néant	Néant
• <u>SANABRIA SUCRE Alvaro</u>	Membre du Conseil	ERCUS C.A. A.G.S. INGENIEROS	Administrateur Directeur
• <u>De JOUVENCEL Claude</u>	Membre du Conseil	Association de Grandes Marques Internationales de Vins et Spiritueux Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux Délégation Générale de Fédérations de Vins et Spiritueux de France WTA Inc (Women Tennis Association)	Membre du Conseil et Secrétaire Membre du Conseil et Vice Président Membre du Conseil et Vice Président Membre du Global Advisory Council et Président du Ctte Financier et Audit
• <u>CARO Gérard</u>	Membre du Conseil		
• <u>MARNIER LAPOSTOLLE Jacques</u>	Président du Directoire Membre du Directoire Directeur Commercial	Société Nouvelle M. de SCHYRVER GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER INVESTISSEMENTS MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER MANAGEMENT.	Président du Conseil Directeur Président du Conseil Chairman of the board Président

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<i>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</i>	
		<i>Indication de la Société</i>	<i>Fonctions</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>de GASPERIS François</u> 	<i>Directeur Général du Directoire</i> <i>Membre du Directoire</i> <i>Secrétaire Général</i>	Société Nouvelle M. de SCHRYVER GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER INVESTISSEMENT.	Administrateur Directeur Vice-Président Administrateur
<ul style="list-style-type: none"> • <u>COURY Gilles</u> 	<i>Membre du Directoire</i> <i>Directeur Développement et Stratégie</i>	Société Nouvelle M. de SCHRYVER MARNIER INVESTISSEMENT MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Administrateur Administrateur Administrateur Vice -Président
<ul style="list-style-type: none"> • <u>MARNIER LAPOSTOLLE Stéphane</u> 	<i>Membre du Directoire</i> <i>Directeur "Supply Chain"</i>	MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER INVESTISSEMENT	Administrateur Administrateur

REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

(ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Les rémunérations citées ci-après s'entendent nettes de charges et/ou de précompte social mais avant impôt.

1. Rémunération des membres du Directoire

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Président du Directoire Fonction salariée sur l'exercice : Directeur Commercial	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui (1)	Oui (2)	NON	NON

(1) cf. les informations visées au 2 ci-après

(2) cf. les informations visées au 3 ci-après

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant
Rémunération variable au titre du mandat social	164 486 €
Rémunération au titre du contrat de travail	528 544 €
Jetons de présence (1)	34 925 €
Avantage en nature	95 387 €

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC.

Monsieur François de GASPERIS				
Mandat social : Directeur Général du Directoire Fonction salariée sur l'exercice : Secrétaire Général	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui (1)	Oui (2)	NON	NON

(1) cf. les informations visées au 2 ci-après

(2) cf. les informations visées au 3 ci-après

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant
Rémunération variable au titre du mandat social	143 789 €
Rémunération au titre du contrat de travail	423 583 €
Jetons de présence (1)	34 925 €
Avantage en nature	98 457 €

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

Monsieur Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Membre du Directoire Contrat de travail Responsable « Supply Chain »	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	96 703 €
Rémunération variable au titre du mandat social	82 529 €
Rémunération au titre du contrat de travail	291 451 €
Jetons de présence(1)	34 925 €
Avantage en nature	6 094 €

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

Monsieur Gilles COURY				
Mandat social : Membre du Directoire Contrat de travail : Directeur Développement et Stratégie	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000 €
Rémunération variable au titre du mandat social	93 787 €
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	360 636 €
Prime d'expatriation au titre du contrat de travail	93 961 €
Jetons de présence (1)	34 925 €
Avantage en nature	Néant

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

2. Position de la Société au regard des recommandations du MEDEF et de l'AFEP en date du 6 octobre 2008

Il est rappelé que le MEDEF et l'AFEP ont recommandé, concernant les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de mettre un terme au contrat de travail des dirigeants qui cumulent ledit contrat de travail avec un mandat social.

Parallèlement, si la Société décide de ne pas suivre lesdites recommandations, il convient d'en expliquer les raisons.

Précision faite que ces recommandations s'appliqueraient lors du renouvellement de mandats confiés antérieurement à cette publication, sur appréciation du Conseil de surveillance et que les membres du Directoire ont été nommés le 1^{er} octobre 2008 pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2013.

Sans attendre les renouvellements de mandats, le Comité des rémunérations, après avoir étudié la situation de la Société et des mandataires sociaux, a conclu :

- que Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et Monsieur François de GASPERIS exerçaient une fonction salariale au sein de la Société depuis respectivement 1951 et 1971.
- que lors de leur nomination en qualité de mandataires sociaux, leur contrat de travail a toujours été maintenu et qu'ils ont continué à exercer en permanence lesdites fonctions.
- que, certes, en cas de départ à la retraite ou de mise à la retraite, ils bénéficient de la part de la Société d'un engagement de versement d'une retraite au titre de leurs fonctions salariales, réversible par moitié sur la tête de leur épouse en cas de décès.
- mais qu'ils n'ont jamais bénéficié de stocks-options, de BCE ou d'actions gratuites.
- que, de la même façon, ils ne bénéficient d'aucune clause "parachute".
- il convient en outre d'apprécier les recommandations de l'AMF avec plus de souplesse pour les sociétés cotées de petites ou de moyennes importances, ce qui est le cas pour la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE dont la capitalisation boursière est d'environ 330 M€.
- que pour l'ensemble de ces raisons, il ne semble pas juste de supprimer les contrats de travail des dirigeants sociaux.

Le Conseil de surveillance réuni le 10 mars 2009 a approuvé pleinement et sans réserve les conclusions du Comité des rémunérations

3.1. Avantage "retraite" lié aux contrats de travail de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS.

A ce titre, le salarié bénéficie de l'avantage suivant, calculé sur sa rémunération salariale :

En cas de départ à la retraite, mais à la condition que celui-ci n'intervienne pas avant l'âge légal, comme en cas de maladie grave entraînant rupture dudit contrat, le salarié aura droit, sa vie durant, à une pension annuelle égale à la moitié de la rémunération qui aura été la sienne au titre des douze mois écoulés au moment de son départ à la retraite ou de la résiliation de son contrat ; cette pension est indexée sur la valeur du point de retraite des Cadres ou, à défaut de publication de cette valeur, sur l'évolution de la moyenne pondérée des salaires des Cadres Supérieurs de la Société.

En cas de décès du salarié, qu'il survienne avant son départ de la Société ou après celui-ci, sa veuve aura droit, sa vie durant, à une retraite égale selon le cas, soit au quart de la rémunération perçue par le salarié pendant les douze mois précédant son décès, soit à la moitié de la retraite qu'il percevait à ce moment-là ; cette retraite est indexée de la même façon que celle visée au paragraphe précédent.

3.2. Avantage "retraite" lié aux mandats sociaux de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS.

En outre, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer aux deux dirigeants un complément de retraite annuel égal à 50 % des sommes qu'ils percevront au titre de leur mandat calculé à partir des douze derniers mois précédant leur mise à la retraite ou leur départ à la retraite.

Les paiements interviendront mensuellement à titre viager à compter de la mise à la retraite ou du départ à la retraite.

Aucune réversion au profit de la veuve n'a été prévue en cas de décès du mandataire social.

Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance.

Le Conseil de Surveillance a confirmé le 1^{er} octobre 2008 les indices de performances décidés par le Conseil d'Administration et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

4. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Madame Antoinette COURY				
Mandat social : Présidente du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GRUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	84 000€
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant
Pension de réversion (1)	114 860 €
Jetons de présence (2)	15 385 €
Avantage en nature	Néant

(1) A la suite du décès de Monsieur Maxime COURY, Madame Antoinette COURY perçoit une pension de réversion calculée conformément au paragraphe ci-dessus relatif à l'avantage "retraite" lié au contrat de travail dont bénéficiait son époux.

(2) Sur la Société

Madame Alexandra MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Vice Présidente du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GRUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	42 000€
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant
Rémunération fixe au titre du contrat de travail (1)	159 439 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail	Néant
Jetons de présence (2)	49 211 €
Avantage en nature	Néant

(1) sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

(2) sur la société et sa filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	Néant
Rémunération variable au titre du contrat de travail	Néant
Jetons de présence (1)	14 286 €
Avantage en nature	Néant

(1) Sur la Société

Monsieur Fabrice REINACH				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	Néant
Rémunération variable au titre du contrat de travail	Néant
Jetons de présence (1)	14 286 €
Avantage en nature	Néant

(1) Sur la Société

Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	Néant
Rémunération variable au titre du contrat de travail	Néant
Jetons de présence (1)	14 286 €
Avantage en nature	Néant

(1) Sur la Société

Monsieur Claude de Jouvencel				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2013
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	Néant
Rémunération variable au titre du contrat de travail	Néant
Rémunération liée à une mission spéciale attribuée en tant que membre du Conseil de Surveillance	6 000 €
Jetons de présence (1)	14 286 €
Avantage en nature	Néant

(1) Sur la Société

Monsieur Gérard Caro				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non
	Exercice 2013			
Rémunération fixe au titre du mandat social	Néant			
Rémunération variable au titre du mandat social	Néant			
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	Néant			
Rémunération variable au titre du contrat de travail	Néant			
Rémunération liée à une mission spéciale attribuée en tant que membre du Conseil de Surveillance	6 000 €			
Jetons de présence (1)	14 286 €			
Avantage en nature	Néant			

(1) Sur la Société

Enfin, nous vous signalons qu'aucun dirigeant ne bénéficie de stocks options, d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société ; ils ne bénéficient pas d'indemnité de départ dite « clause parachute ».

ETAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous indiquons que :

- a) aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire
- b) aucune autre personne de la Société ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie
- c) aucune des personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus n'a effectué au cours de l'exercice 2013 sur les titres de la Société d'opération supérieure à 5.000 €.

CHAPITRE 2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA
SOCIETE**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, il vous est rendu compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Présidente rappelle que la société Marnier Lapostolle répond aux critères de taille des valeurs moyennes et petites édictés par l'AMF, notamment eu égard au montant de sa capitalisation boursière.

Dans sa séance du 27 avril 2011, le Conseil de Surveillance a, après études, décidé de se référer aux principales recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites, lequel a fait l'objet d'une recommandation d'application de l'AMF N°2010-15 en date du 7 décembre 2010.

A cet égard, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation précitée de l'AMF, a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Conformément aux recommandations de l'AMF, il est présenté une synthèse des recommandations écartées et des explications apportées concernant chacune des quinze recommandations.

R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire ont été appelés aux fonctions d'administrateurs, puis de membres du Directoire alors qu'ils étaient déjà titulaires de leur contrat de travail. Les organes de direction de la Société ont opté pour le maintien de leur contrat de travail dont ils bénéficient au sein de la société mère depuis leur prise de fonction. Ce choix a été motivé par la grande ancienneté de leur contrat de travail et par la stratégie du groupe qui est avant tout et depuis son origine, un groupe à prédominance familiale où la volonté de pérenniser l'encadrement dirigeant est un principe directeur.

R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

Pour 2013, les conditions de rémunération de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et de Monsieur François de GASPERIS au titre de leur mandat social respectif de Président du Directoire et de Directeur Général du Directoire sont demeurées identiques à celles fixées par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 1^{er} octobre 2008. Le principe de rémunération est fondé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient par ailleurs d'une rémunération liée à la poursuite de leur contrat de travail respectivement de Directeur Commercial et de Secrétaire Général.

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 7 décembre 2009 a suivi les recommandations du Comité des rémunérations pour fixer les rémunérations de Messieurs Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE et Gilles COURY, tant au titre des fonctions salariales au sein de la Société qu'au titre de leur mandat de membre du Directoire.

R 3 : Indemnités de départ :

Aucune disposition ne prévoit d'indemnité de départ au profit du Président du Directoire, du Directeur Général du Directoire ou des autres membres du Directoire.

R 4 : Régimes de retraite supplémentaires

Le Président et le Directeur Général bénéficient d'un complément de retraite lié à leur mandat social mis en place par la Société. Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance.

Le Conseil de Surveillance a confirmé le 1^{er} octobre 2008 les indices de performances décidés par le Conseil d'Administration et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

Le Président et le Directeur Général bénéficient également d'un engagement de retraite complémentaire liée à leur contrat de travail.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

R 5 : Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun dirigeant ni membre du Directoire ne bénéficie de stocks options, d'attribution d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société.

R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

La Société a mis au point un règlement intérieur de son Conseil de Surveillance qu'elle a adopté lors de la séance du Conseil du 4 avril 2012. Ce règlement intérieur précise notamment les conditions de fonctionnement du Conseil de Surveillance, son rôle et sa composition, les modalités de création de comités et leurs règles de fonctionnement, la charte des membres du Conseil de Surveillance et leur devoir de diligence.

R 7 : Déontologie des membres du conseil :

L'essentiel des règles de déontologie concernant les membres du Conseil de Surveillance sont précisées dans le règlement intérieur. Au moment des prises de mandat, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance de ses obligations et signer le règlement intérieur.

R 8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil :

Votre Conseil de surveillance est composé de 7 Membres.

Il vous est présenté dans le tableau ci-après les principales informations sur les membres du conseil de surveillance en fonction.

<u>NOMS</u>	<u>FONCTIONS</u>	<u>Autres fonctions et rémunérations au sein du Groupe</u>	<u>Date de Fin de Mandat (AGO d'approbation des comptes de l'exercice)</u>	<u>Membre Indépendant</u>
Mme Antoinette COURY	Président du Conseil Membre du Conseil	Néant	2013	Non
Mme Alexandra DALAMEL de BOURNET	Vice-Président Membre du Conseil	Contrat de travail au sein d'une filiale étrangère MARNIER LAPOSTOLLE INC : Présidente LAPOSTOLLE : Présidente du Conseil d'administration PERIGEE SA : Vice Présidente du Conseil d'administration MARNIER CHILE Vice Présidente du Conseil d'administration	2013	Non
Mr Gérard CARO	Membre du Conseil	Néant	2016	Oui
M. Claude de JOUVENCEL	Membre du Conseil	Néant	2015	Oui
Mme Irène MARNIER LAPOSTOLLE	Membre du Conseil	Néant	2013	Non
M. Fabrice REINACH	Membre du Conseil	Néant	2013	Oui
M. Alvaro SANABRIA SUCRE	Membre du Conseil	Néant	2013	Non

Le Conseil compte 3 femmes parmi ses 7 membres, en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

Les mandats de la totalité des membres du Conseil de surveillance arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Fabrice Reinach ayant atteint la limite d'âge ne pourra pas être renouvelé.

Il est proposé aux actionnaires, compte tenu de l'expérience de chacun des membres du Conseil de surveillance dans la connaissance des dossiers, de les renouveler dans leurs fonctions.

Conformément à la recommandation R8 du Code Middlenext, la société a étudié l'indépendance de ses membres du Conseil. Trois des membres du Conseil de Surveillance en 2013 (Monsieur REINACH, Monsieur de JOUVENCEL et Monsieur CARO) ont été considérés comme indépendants au regard des critères prévus par le Code Middlenext, repris dans la recommandation AMF du 7 décembre 2010.

Les membres du Conseil indépendants répondent aux cinq critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur au banquier significatif de la société ou de son groupe
- ne pas être actionnaire de référence de la société
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années

R 9 : Choix des membres du Conseil :

Comme indiqué au R1, la société étant une société à composante familiale, la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont issus de la famille.

Pour autant, la société respecte, comme rappelé au R8, la présence de membres du Conseil indépendants.

R 10 : Durée des mandats des membres du conseil :

Les statuts de la société prévoient une durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance de six années ; Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledext, le Directoire propose à l'assemblée, une modification des statuts tendant à raccourcir la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance à trois années.

R 11 : Information des membres du conseil :

Le règlement intérieur précise les conditions d'information des membres du Conseil. L'ordre du jour est établi par le Président, il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné des projets de documents aux membres du Conseil ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, le Président demande régulièrement aux membres du Conseil s'ils souhaitent recevoir d'autres documents pour compléter leurs informations.

R 12 : Mise en place de comités :

La possibilité de créer des comités chargés d'aider le Président dans sa mission de direction est prévue à l'article 12 des statuts.

Depuis le 1^{er} octobre 2008, le Conseil de Surveillance a créé un comité des rémunérations, composé de Monsieur Fabrice REINACH et de Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE.

Depuis le 27 septembre 2011, le Conseil de Surveillance, a décidé d'appliquer la recommandation R12 du Code Middledext et de créer un Comité d'audit composé de 2 membres indépendants, Monsieur Gérard Caro et Monsieur Claude de Jouvencel.

Le **comité d'audit** a pour mission d'assurer le suivi :

- de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société.
- du processus d'élaboration de l'information financière et comptable.
- du rapport financier élaboré par le Directoire, de l'audit du directeur financier, de l'audit des Commissaires aux comptes.
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il est précisé que la Présidente du Conseil (n'ayant pas de fonctions exécutives) peut assister à certaines séances du Comité d'audit.

R 13 : Réunions du conseil et des comités :

Au cours de l'exercice, votre Conseil de surveillance s'est réuni 4 fois, ce qui répond aux critères de fréquence édictés par l'AMF dans sa recommandation sur le gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la recommandation R13 du code Middlenext :

- 3 avril 2013 : Examen des comptes consolidés de l'exercice 2012 et des comptes prévisionnels 2013.
- 22 mai 2013 : Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du premier trimestre 2013. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire. Examen des points de vigilance du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.
- 25 septembre 2013 : Examen des comptes sociaux et consolidés du 1er semestre de l'exercice 2013 de la société arrêtés par le Directoire et présentation du rapport d'activité semestriel correspondant. Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du deuxième trimestre 2013.
- 14 novembre 2013 : Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du troisième trimestre 2013. Révision des comptes prévisionnels de l'année 2013

Lors des quatre réunions du Conseil de surveillance, cinq membres sur les sept composant le Conseil étaient présents.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au lieu indiqué dans l'avis de convocation ou au siège social.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent au Conseil par moyen de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, la présence effective ou par représentation est exigée pour les délibérations ayant trait à :

- l'arrêté des comptes annuels et consolidés présentés par le Directoire,
- l'établissement du Rapport de Gestion par le Directoire.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Membres.

R 14 : Rémunération des membres du Conseil

Les conditions de fixation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance sont rappelées dans le Règlement intérieur.

Il est attribué des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour un montant annuel de 100 000 €.

Au titre de la mission de représentation de la Société au sein des conseils d'Associations Professionnelles Vins & Spiritueux confiée à Monsieur Claude de JOUVENCEL, soit environ une vingtaine de réunions par an, celui-ci n'est pas rémunéré. Le Conseil de Surveillance a décidé toutefois que Monsieur Claude de JOUVENCEL aurait droit au remboursement de ses frais de déplacements, hôtels, repas et d'un abonnement internet sur présentation des justificatifs, dans la limite de 10.500 € par an.

R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

Compte tenu de la taille de la société, le Conseil de Surveillance a considéré qu'il n'était pas indispensable de mettre en place un système d'évaluation des travaux du Conseil.

2. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

En application des articles 18 et 19 des statuts, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

En ce qui concerne la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-propiétaire :

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2012, les dispositions statutaires relatives à la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu propriétaire ont été modifiées pour les remplacer par les dispositions suivantes.

1. Pour tous les démembrements résultant d'une donation ayant bénéficié des dispositions de l'article 787B du code général des impôts, le droit de vote appartient définitivement au nu-propiétaire dans toutes les assemblées, à l'exception de celui concernant l'affectation des bénéfices qui appartient à l'usufruitier.
2. Pour les autres démembrements, sauf convention contraire, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

Afin de permettre à la société la mise en œuvre des présentes dispositions, chaque donateur doit notifier à la société la donation qu'il aura consentie, selon les modes légaux, en précisant si cette dernière a été consentie sous le bénéfice des dispositions de l'article 787B du code général des impôts.

Chaque usufruitier sera convoqué aux assemblées générales en considération des points de l'ordre du jour sur lesquels il pourra exercer son droit de vote. Le nu propriétaire devra être convoqué à toutes les assemblées générales, pour y assister, même s'il ne dispose d'aucun droit de vote.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou cédée perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité à la loi et aux règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- la fiabilité des informations financières

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société soient atteints.

3.2 Organisation générale du contrôle interne

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Dans ce cadre, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales une fois par trimestre.

Le Conseil de Surveillance examine entre autres les documents prévisionnels de gestion, les comptes individuels et consolidés présentés par la Direction et il peut demander aux dirigeants tous documents utiles à sa mission de contrôle.

Les personnes chargées de surveiller, de définir ou d'impulser les dispositifs de contrôle interne sont :

- Le Conseil de Surveillance, et en particulier le Comité d'Audit
- Le Directoire
- La Direction Qualité, en charge du suivi des processus internes dans le cadre des procédures de certification ISO.
- L'Expert-Comptable externe à la société.

L'amélioration du contrôle interne est un processus continu, qui s'appuie sur les évolutions de l'organisation du Groupe.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, la Société a mis en œuvre tous les moyens demandés par Monsieur François LAMY et Monsieur Pierre GODET, Commissaires aux comptes, afin de favoriser l'accomplissement de ces diligences. Celles-ci incluent des travaux visant notamment à apprécier la sincérité des informations données et leur cohérence d'ensemble.

Les procédures de contrôle interne mises en place leur ont été présentées ainsi que toute la documentation correspondante. Les tests complémentaires demandés ont été réalisés.

Conformément à la loi, à l'issue de la présentation du présent rapport, vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport "sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière".

3.3 Mise en œuvre du contrôle interne

Mise en œuvre du contrôle interne :

- Les processus de contrôle interne en application dans le Groupe couvrent les cycles suivants :

- achat et frais généraux
- ventes
- immobilisations
- stocks
- trésorerie
- paye.

- Prises de décisions du Directoire

Les membres du Directoire se réunissent régulièrement pour faire le point des questions de gestion tant en ce qui concerne la Société-mère que ses filiales.

Des contrôles sur l'application des décisions de gestion par les différents services du groupe sont quotidiennement effectués par le Directoire et la Direction Financière.

- Procédure de contrôle de la gestion des filiales

Les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place.

- Gestion et prévention des risques juridiques

Une équipe interne à la Société-mère est en charge de ces risques et procède à la consultation régulière de conseils spécialistes notamment en matière sociale, droit des sociétés, droit commercial, droit des marques, etc. si nécessaire.

Une revue systématique des contrats importants liés à l'activité et en matière sociale est effectuée par les personnes sus-mentionnées et fait l'objet de mise au point en collaboration avec le Directoire avant signature.

- Gestion et prévention du risque de change

La société utilise des contrats de couverture de change de type contrats de vente à terme, à l'exclusion de tout autre produit. Les devises concernées sont le dollar américain et le dollar canadien.

La gestion du risque de change s'appuie sur un plan de trésorerie en devise à 18 mois, actualisé mensuellement qui permet d'identifier les excédents nets en devises, après affectation des contrats de change en portefeuille

Tout contrat de change doit pouvoir être rattaché à des opérations commerciales budgétées dans les 18 mois à venir, sans pouvoir engager la société au-delà.

Les excédents de devises disponibles sont immédiatement cédés au comptant.

La Direction Financière a délégation de pouvoir pour mettre en œuvre avec les Salles des Marchés des banques les décisions prises par le Directoire, en fonction de l'environnement économique et monétaire.

Les relevés des opérations effectuées sont ensuite signés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général du Directoire ou, en leur absence, par deux personnes choisies parmi les autres membres du Directoire et le Directeur Financier du Groupe.

- Procédure d'évaluation régulière des provisions pour risques et dépréciations

Des propositions du service comptable sont présentées au Directoire.

Pour ce qui concerne les créances clients, leur probabilité de recouvrement est vérifiée très régulièrement par le service comptable qui en rend compte au Directoire. Le niveau des dépréciations « clients » est ajusté à chaque arrêté de comptes.

Des procédures sont en vigueur pour déceler les stocks morts ou à rotation lente ; ces stocks font ensuite l'objet d'un examen de la Direction Financière et des services concernés qui propose des dépréciations adéquates au Directoire.

L'ensemble de ces dépréciations est effectué sous contrôle étroit des Commissaires aux comptes.

- Gestion du risque lié au placement de trésorerie

Le Directoire a pris la décision, compte tenu de la volatilité des marchés, d'effectuer désormais tous les placements dans des fonds monétaires purs en euros ou en compte à terme ou dans des placements équivalents.

3.4 Sauvegarde des actifs

Une attention particulière est portée au respect de nos marques au niveau national et international.

Outre les contrats d'assurance classiques liés aux activités de la Société et du groupe, notre Société dispose de contrats d'assurance spécifiques visant à garantir le risque produit, la responsabilité civile et la perte d'exploitation.

Le service informatique interne a établi des procédures visant à assurer la continuité de l'exploitation des systèmes d'information en cas d'incident. C'est ainsi que les matériels ont été répartis sur deux sites, chacun pouvant prendre le relai de l'autre. Les accès aux bases de données sont sécurisés par des droits d'accès et mots de passe individuels. Des sauvegardes journalières sont effectuées et une copie est stockée à l'extérieur.

3.5 Prévention et détection des fraudes et erreurs

Cette prévention est effectuée en étroite collaboration entre notre service comptable, le contrôle de gestion et notre Expert-Comptable. Notre Société a mis en place les moyens permettant d'avoir l'assurance raisonnable qu'elle se conforme aux principaux usages en la matière notamment au niveau de la séparation des tâches.

Nous sommes également passés au protocole EBICS pour nos virements interbancaires, et aux virements commerciaux pour nos règlements fournisseurs nationaux (VCOM).

Un logiciel de gestion intégré des points de vente normalise les règles de contrôle des boutiques (crêperies) et permet à partir du siège d'obtenir des informations détaillées sur les ventes de chaque boutique.

3.6 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

Ce travail est d'abord effectué par nos services comptables avec l'assistance de notre Expert-Comptable. Ce processus nous permet de produire une information comptable et financière fiable et sincère.

Les commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue des comptes sociaux et consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs.

4. APPRECIATION DE L'ADEQUATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les principales procédures de contrôle interne ont été revues lors de la mise en place du nouveau système de gestion.

Nous pensons que la totalité du système est maintenant efficace.

Le présent rapport a été établi et signé par Madame Antoinette COURY, Présidente du Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 11 le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE**

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 13 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY

Pierre GODET

CHAPITRE 3 - ETATS FINANCIERS 2013

I-BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013 (en milliers d'euros)

NOTES	ACTIF	31 DECEMBRE 2013	31 DECEMBRE 2012 Corrigé (1)
	ACTIF NON COURANT	72 615	78 804
3.1	Immobilisations incorporelles	1 222	1 684
3.2	Immobilisations corporelles	59 307	64 193
3.2	Immeubles de placement	5 934	5 638
3.3	Actifs financiers non courants	494	553
3.8	Actifs d'impôt différé	5 658	6 736
	ACTIF COURANT	145 196	141 920
3.4	Stocks et en-Cours	50 856	48 239
3.5	Créances Clients	27 702	29 612
3.5	Autres actifs courants	2 738	3 266
3.8	Actif d'impôt différé part courante	463	46
	Instrument financiers	621	1 316
3.3	Actifs financiers courants	22 482	21 189
3.7	Trésorerie et équivalents	40 334	38 252
	TOTAL DE L'ACTIF	217 811	220 724
NOTES	PASSIF	31 DECEMBRE 2013	31 DECEMBRE 2012 Corrigé (1)
	CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	137 386	135 788
	Capital	27 158	27 158
	Réserves consolidées	100 143	101 247
	Résultat consolidé	9 630	6 898
	Intérêts minoritaires	455	485
	PASSIF NON COURANT	30 703	35 452
3.10	Provisions non courantes	22 865	24 290
3.11	Dettes financières à long terme	6 692	10 788
3.8	Passifs d'impôt différé	153	90
3.12	Autres passifs non courants	993	284
	PASSIF COURANT	49 722	49 484
3.10	Provisions courantes	288	773
3.11	Dettes financières à court terme	15 715	15 049
3.6	Dettes fournisseurs	18 518	20 671
3.6	Autres dettes	15 201	12 991
	TOTAL DU PASSIF	217 811	220 724

(1) Les chiffres présentés au 31 décembre 2012 ont été modifiés pour tenir compte des corrections d'erreurs mentionnées en note 2.

II – ETAT DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2013

II A- Compte de résultat consolidé

NOTES	(En milliers d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
3.13	Produits des activités courantes	141 259	135 451
	Achats consommés	-36 551	-33 582
	Charges de personnel	-28 910	-29 502
	Autres charges d' exploitation	-48 573	-50 192
	Impôts et taxes	-2 752	-2 627
	Dotations aux amortissements et aux provisions	-4 211	-5 766
	Résultat opérationnel courant	20 262	13 782
3.14	Autres produits opérationnels	337	1 568
3.14	Autres charges opérationnelles		-1 578
	Résultat opérationnel	20 599	13 772
3.15	Coût de l'endettement net	484	64
3.15	Autres produits financiers	1 049	2 478
3.15	Autres charges financières	-4 389	-4 102
3.16	Charge d'impôt	-8 124	-5 319
	Résultat net des entreprises intégrées	9 619	6 893
	Résultat net de l'ensemble consolidé	9 619	6 893
	Résultat net - Part du groupe	9 630	6 898
	Résultat net - Intérêts minoritaires	-11	-5
3.9	RESULTAT NET - PART DU GROUPE PAR ACTION (HORS ACTIONS PROPRES)	116,88	83,65

II B- Etat du résultat net et du résultat global

En milliers d'Euros	Exercice 2013	Exercice 2012
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 619	6 893
Eléments recyclables qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-4 819	3 928
+/- Ecart de conversion,	-3 503	957
+/- Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-1 316	2 971
+/- Impôts différés	0	0
Eléments non recyclables qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net.	655	-3 298
+/- Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	1 000	-5 029
+/- Impôts différés	-345	1 731
Autres éléments du résultat global	-4 164	630
RESULTAT GLOBAL	5 455	7 523
Dont: - Part du groupe	5 485	7 527
- Part des minoritaires	-30	-4
Résultat global de base par action	66,21	91,22

III – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé		9 619	6 893
Dotations nettes aux amortissement et provisions		4 302	5 195
Plus ou moins values de cession		-318	-36
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT			
FINANCIER NET ET IMPOT		13 603	12 052
Coût de l'endettement net financier	3.15	-484	-64
Charge d'impôt (y compris impôt différé)		8 124	5 319
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT			
FINANCIER NET ET IMPOT		21 243	17 307
Impôt versé (-) ou reçu (+)		-5 029	-4 009
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-5 329	7 597
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			
		10 885	20 895
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 797	-9 937
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		343	157
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-272	-33
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0	144
Incidence des variations de périmètre		0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
		-3 726	-9 669
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-4 121	-8 248
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
Vente (Rachat) d'actions propres		-306	-117
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3.11	2 585	12 468
Remboursements d'emprunts	3.11	-2 718	-9 686
Acquisitions, et cessions de placements financiers	3.3	-986	2 471
Intérêts financiers nets versés		484	64
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
		-5 062	-3 048
VARIATION DE TRESORERIE			
		2 097	8 178
Trésorerie d'ouverture	3.7	38 225	30 047
Reclassement de trésorerie		0	0
Trésorerie de clôture	3.7	40 322	38 225

IV- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	CAPITAL	TITRES AUTO- DETENUS	RESERVES ET RESULTATS CONSOLIDES	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES - PART DES MINORITAIRES	TOTAL
Au 1er janvier 2012	27 158	-10 035	117 224	134 347	489	134 836
Résultat net de l'ensemble consolidé			6 898	6 898	-5	6 893
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			629	629	1	630
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			7 527	7 527	-4	7 523
Dividendes versés au cours de l'exercice			-8 248	-8 248		-8 248
Opérations sur titres auto-détenus		-117		-117		-117
Autres mouvements			2	2	0	2
Au 31 décembre 2012	27 158	-10 152	116 505	133 511	485	133 996
Corrections d'erreurs			1 277	1 277		1 277
Application IAS 19 R			515	515		515
Au 31 décembre 2012 (corrigé) (1)	27 158	-10 152	118 297	135 303	485	135 788
Résultat net de l'ensemble consolidé			9 629	9 629	-10	9 619
Autres éléments du résultat global			-4 144	-4 144	-20	-4 164
Résultat global			5 485	5 485	-30	5 455
Dividendes versés au cours de l'exercice			-4 121	-4 121		-4 121
Opérations sur titres auto-détenus		-306		-306		-306
Autres mouvements			570	570	0	570
Au 31 décembre 2013	27 158	-10 458	120 231	136 931	455	137 386

(1) voir note 2.1.3

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

La Société des Produits Marnier Lapostolle est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance soumise à la législation française et notamment aux dispositions du Code de Commerce. L'action Marnier Lapostolle est cotée sur Euronext Paris.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le Directoire du 29 avril 2014, et examinés par le Conseil de Surveillance de la même date.

1.1.- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	ADRESSES	N° SIREN	EXERCICE 2013		EXERCICE 2012	
			% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts
MARNIER LAPOSTOLLE SA	91 boulevard Haussmann -75008 Paris	552.073.371	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GRANDES MARQUES DE SCHRUYVER	Nieuwe Gracht 11 - 2011 NB Haarlem Pays-Bas 35, rue Knapen - 1030 BRUXELLES 3 Belgique		85,71%	85,71%	85,71%	85,71%
MARNIER INVESTISSEMENT	94 rue de Lausanne - 1202 Genève		99,76%	99,76%	99,76%	99,76%
MARNIER MANAGEMENT SA	94 rue de Lausanne - 1202 Genève		100,00%	99,76%	100,00%	99,76%
MARNIER LAPOSTOLLE INC	717 Fifth Avenue - 10022 New York		97,00%	96,94%	97,00%	96,94%
MARNIER CHILE SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chile		100,00%	99,76%	100,00%	99,76%
LAPOSTOLLE SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chile		100,00%	99,76%	100,00%	99,76%
VITIVINICOLA DEL SUR SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chile		99,00%	98,76%	99,00%	98,76%
SCI DU VAL	91 boulevard Haussmann -75008 Paris	418.084.828	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PERIGEE SPIRITS SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chile		100,00%	99,76%	100,00%	99,76%

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

1.2 –SOCIETES NON CONSOLIDEES

Le Groupe n'a pas d'autres titres de participation non consolidés.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D’EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1. - PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l’exercice 2013, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu’adoptées dans l’Union Européenne.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013, sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012, à l’exception des normes et interprétations adoptées dans l’Union Européenne applicables pour le groupe à compter du 1^{er} janvier 2013 et des changements de méthode comptables dont l’impact sur les états financiers consolidés est présenté en Note 2.1.3

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions de l’IAS 1 et de l’IAS 7 proposant des formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres. Le Groupe Marnier Lapostolle a choisi de présenter le modèle de compte de résultat par nature et le tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

2.1.1. - Evolutions du référentiel comptable en 2013.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le Groupe, et sont obligatoirement applicables depuis le 1^{er} janvier 2013, sont :

- Les amendements à la norme IAS 1- Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global, qui traitent de la présentation des autres éléments du résultat global (nommés « gains et pertes comptabilisés en capitaux propres » dans le tableau du résultat global consolidé) qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.
- La révision de la norme IAS 19 –Avantages du personnel, qui a prévu l’abandon des options de reconnaissance différée des modifications de régime. L’effet favorable du changement d’option en juillet 2011, du mode de taxation des rentes aux cotisations sociales, précédemment étalé sur la durée résiduelle d’activité, a été repris en totalité en réserve au cours de la période.
- La norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, qui définit les règles de détermination de la juste valeur et les informations méthodologiques à fournir en annexes lorsque la juste valeur est utilisée. Dans le cadre de l’application de la norme IFRS 13 à la norme IAS 40, sur l’information à fournir sur la valeur de marché des immeubles de placement, le Groupe a eu recours à un expert immobilier pour valider son estimation interne (Note 3.2). Cet expert s’est appuyé sur des techniques d’évaluation de niveau 3 dans la hiérarchie des évaluations de la norme IFRS 13, en ayant recours à des multiples de capitalisation des loyers. L’application de ce texte n’a pas eu d’impact sur les comptes consolidés du groupe.

2.1.2 Méthodes comptables

Les normes, amendements ou interprétations présentés ci-dessous sont applicables au Groupe depuis le 1^{er} Janvier 2013. L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels du Groupe.

N° de norme	Libellé
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global
IAS 19 révisée	Avantages au personnel
Amendements IAS 12	Impôts différés: recouvrement des actifs sous-jacents
Amendements IFRS 7	Informations à fournir: compensation des actifs et passifs financiers
Améliorations annuelles 2009-2011	Amélioration annuelles des normes IFRS
IFRS 13	Evaluation de la juste valeur

La Société a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire dans les présents états financiers.

N° de norme	Libellé
IAS 27 révisée (2011)	Etats financiers individuels
IAS 28 révisée (2011)	Participation dans des entreprises associées et coentreprises
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Accords conjoints
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités
Amendements IFRS 10,11,12	Entités d'investissement
Amendements IFRS 10,11,12	Dispositions transitoires

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers IFRS.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Le Groupe applique la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe a pris ainsi pour option :

- de conserver la dénomination « bilan » pour la présentation de la situation financière
- de présenter le résultat global sous forme de deux états séparés, un compte de résultat consolidé et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

2.1.3. – Changement de méthodes comptables :

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2012, à l'exception des retraitements suivants pratiqués sur le bilan d'ouverture:

- les méthodes de valorisation des stocks de vin et spiritueux au Chili et du stock de parfum d'orange utilisé dans la fabrication du GRAND MARNIER en France ont été modifiées. Pour tenir compte de leur poids croissant dans les comptes du Groupe, les sociétés Lapostolle et Perigee au Chili ont aligné leurs méthodes de valorisation des stocks sur celles du Groupe et ont abandonné au 1er janvier 2013 la méthode de valorisation des stocks au coût direct au profit de la méthode au coût complet de production en accord avec les normes IFRS. Quant à la société mère, elle a été amenée à corriger la valorisation du stock de parfum d'orange à l'occasion du déménagement de la distillerie à Bourg-Charente. Les corrections effectuées se sont traduites par une réévaluation des stocks à l'ouverture dont la contrepartie a été comptabilisée en capitaux propres, en tant que correction d'erreurs, en accord avec la norme IAS 8.

- la durée de vie des barriques au Chili a été ramenée de 4 ans à 1 an au 1^{er} janvier 2013.
- divers autres ajustements IFRS au Chili ont été pratiqués sur les actifs immobilisés à effet du 1^{er} janvier 2013.

Les autres actifs immobilisés au Chili restent évalués à la clôture selon la méthode du coût historique amorti, selon le choix effectué par le Groupe, avec l'élimination des corrections monétaires pratiquées dans la comptabilité locale.

Le bilan au 31/12/2012 présenté en comparatif du bilan au 31/12/2013 a été corrigé en conséquence. Les retraitements sont les suivants :

- un montant d'immobilisations corporelles de	64 193 K€ au lieu de	65 391 K€
- un montant de stocks de	48 239 K€ au lieu de	45 444 K€
- un montant d'impôts différés actifs de	6 782 K€ au lieu de	7 103 K€
- un montant de provisions non courantes	24 290 k€ au lieu de	24 805 K€
- un montant de réserves consolidées de	101 247 K€ au lieu de	99 456 K€

Le compte de résultat 2012 n'a pu être retraité.

2.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.
- avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation, le taux d'inflation et la table de mortalité.

2.2. - METHODES D'EVALUATION

2.2.1.- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net inclut les ventes des produits finis et de services commercialisés par le groupe à ses clients.

Ces ventes sont comptabilisées à la date du transfert des risques et avantages au client qui est fonction des conditions de vente.

Les montants enregistrés sont nets de provisions constituées au titre des remises, rabais, ristournes, et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contrepartie de la marchandise vendue.

2.2.2. – Information sectorielle

Secteur opérationnel

Le Groupe a trois activités, la vente de liqueurs, spiritueux et vins, produits en France (produits Marnier Lapostolle), la vente de spiritueux produits au Chili, et la vente de vins produits au Chili.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir ; en fonction de l'évolution des activités du groupe et des critères opérationnels.

Secteur géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues.

2.2.3. Charge d'impôt

La charge d'impôt comprend l'impôt courant et l'impôt différé. La charge d'impôt courant comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice diminué éventuellement du crédit impôt recherche et majoré d'un impôt de distribution de 3% en France. L'impôt de distribution est comptabilisé au fur et à mesure des distributions. (Note 3.16).

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi, qui a été conçu comme une réduction forfaitaire des charges sociales sur les bas salaires, est comptabilisé dans les charges de personnel en tant que diminution des charges sociales de l'exercice.

2.2.4. – Principe d'évaluation des actifs et des passifs.

Les actifs et passifs sont évalués au coût historique, à l'exception des instruments financiers de couverture qui sont évalués à la juste valeur. En particulier les actifs et passifs du Chili, pays qui a conservé la pratique, datant des années d'hyperinflation, de la correction monétaire des bilans comptables, sont consolidés pour leur valeur historique.

2.2.5. – Goodwill

Le Groupe n'a pas d'écarts d'acquisition non affectés. Les éventuelles dépréciations des actifs immobilisés auxquels ont été affectés les écarts d'acquisition, sont traitées en Note 2.2.8.

2.2.6. - Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût s'il est probable que les avantages futurs attribuables à cet actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable.

Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-dessous :

Logiciels	1 à 5 ans
-----------	-----------

2.2.7. - Immobilisations corporelles

Un élément d'immobilisations corporelles est comptabilisé en actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable. Lorsque les différentes composantes significatives d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation se compose de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et des frais directement attribuables pour mettre l'actif en état de marche diminué des rabais et remises obtenus.

Les immeubles de placement sont des biens immobilisés détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils sont tous évalués à la méthode du coût amorti. En accord avec la norme IAS 40, une estimation de leur valeur recouvrable est indiquée en note 3.2.

Les terres à vignes sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens de l'IAS 41. Leur valeur d'actif comprend le coût d'acquisition et de plantation de la vigne. Ils sont amortis sur leur durée de production estimée à partir de la première récolte. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation n'est pratiquée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-dessous :

Vignes et plantations	30 à 50 ans
Constructions, immeubles	50 à 60 ans
Barriques	1 à 4 ans
Agencements, aménagements, installations	10 à 20 ans
Matériels et installations industriels	4 à 20 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4 à 20 ans

2.2.8.- Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

La dépréciation des immobilisations corporelles est traitée selon les modalités prévues par la norme IAS 36, selon laquelle un actif s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Un test de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs constituant une Unité Génératrice de Trésorerie, est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur lié à leur utilisation ou performance future.

Les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe sont constituées des trois activités du Groupe (Note 2.2.2.)

Les tests de dépréciation s'appuient sur une expertise indépendante des actifs et ou une estimation des flux de trésorerie futurs de l'UGT concernée.

2.2.9 – Contrats de location

Le Groupe n'a pas de contrat de location financement.

2.2.10. – Actifs et Passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les prêts et créances financières ainsi que les instruments financiers dérivés actifs.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et les instruments dérivés passifs.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs et passifs courants/non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation en résultat

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur avec variation en résultat sont désignés comme tels lorsque l'opération est initiée. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, et sont réévalués à chaque arrêté comptable. La variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat en "Autres produits financiers" ou en "Autres charges financières".

La juste valeur est déterminée en utilisant la hiérarchie suivante :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés « liquides » pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) ;
- données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement (Niveau 2) ; et
- données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs de cette nature sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Prêts et créances financiers

Les prêts et créances financiers sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de dettes non classés dans les autres catégories.

Dettes financières

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges financières du compte de résultat.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en diminution des capitaux propres.

2.2.11. – Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût initial comprenant les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode de valorisation des stocks de matières premières et de marchandises est en général la méthode du coût moyen pondéré.

En accord avec la norme IAS 41, les stocks de vins et d'écorces d'oranges produits par le Groupe sont évalués au coût de production, éventuellement plafonné à la valeur de marché de la vendange ou de la récolte correspondante. Les stocks non recouvrables (cassés, obsolètes) sont dépréciés dans la limite de la valeur nette de réalisation.

2.2.12. - Créances

Les créances sont enregistrées au bilan à la juste valeur ; celles-ci correspondent à la valeur nominale de la facture d'origine sans effet d'actualisation. Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de non-recouvrement de tout ou partie de la créance survenu après la date de première comptabilisation et avant la date de clôture.

2.2.13.- Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les valeurs de marché sont calculées par les contreparties bancaires. Les variations de valeur des instruments dérivés sur les cours de change sont enregistrées selon les modalités précisées.

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt au Chili pour couvrir ses emprunts en US dollar à taux variables et des contrats de vente à terme en US dollars en France et au Chili pour couvrir ses encaissements en US dollar (Note 2.2.19.)

2.2.14. - Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents de trésorerie regroupe les liquidités, les OPCVM classées dans la catégorie « monétaires euro » et les dépôts à terme à plus de 3 mois avec option de sortie exerçable à tout moment, ou au maximum tous les 3 mois, sans risque de pénalité, ni remise en cause de la rémunération minimum acquise, celle-ci étant au moins égale à la rémunération d'un dépôt identique d'une durée de 3 mois maximum.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en « autres produits financiers » ou « autres charges financières ».

2.2.15. - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre cette obligation, dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable.

2.2.16. - Dettes financières

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants et non courants selon qu'elles sont à court ou à long terme. En cas de couverture de la variation de valeur de la dette au titre du risque de taux, le montant couvert de la dette ainsi que les instruments de couverture associés figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier de la période.

2.2.17. - Avantages du personnel – Engagements de retraite

La Société mère propose à ses salariés un régime de retraite « maison » leur accordant à titre de retraite un pourcentage de leur dernier salaire, ce pourcentage étant fonction de leur ancienneté dans la société. Cet usage a été dénoncé en décembre 2004 et les droits correspondants ont été gelés à la date du 31 mars 2005.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19 révisée.

Les provisions correspondant à ce régime à prestations définies ont été calculées sur cette base selon les modalités définies en note 3.19.

Il n'existe aucun engagement significatif de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

2.2.18. - Impôts différés

Les différences existant entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable constituent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé ou de passifs d'impôt différé. Les économies d'impôt potentielles résultant de déficits fiscaux reportables peuvent être comptabilisées ou non, en fonction de la probabilité de réalisation de profits futurs.

Les passifs d'impôt différé sont classés en passifs non courants.

2.2.19. - Opérations en devises et couvertures de change.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture en accord avec la norme IAS 39.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle, sont converties en euros au cours du mois de la transaction.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la société concernée, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en chiffre d'affaires pour la part efficace de la couverture des créances inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en « écarts de réévaluation », pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en chiffre d'affaires lors de la comptabilisation des créances et dettes objet de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme sont systématiquement considérés comme part inefficace.

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

2.2.20. - Dettes

Les dettes sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie reçue sans effet d'actualisation dans la mesure où elles ne sont pas assorties de conditions de règlement différé à long terme.

2.2.21 - Autres éléments du résultat global

Les charges et produits de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global », dans le résultat global.

2.2.22 - Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société après déduction des propres actions détenues par la société.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation compte tenu de la probabilité de mise en œuvre des instruments dilutifs émis ou à émettre après déduction des propres actions détenues par la société.

A ce jour, la Société n'a pas émis d'instruments dilutifs.

2.3. - MODALITES DE CONSOLIDATION

2.3.1. - Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères hors "zone euro" sont convertis en euros au taux de clôture du 31 décembre pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat.

Les "corrections monétaires" comptabilisées par les filiales chiliennes sont éliminées.

Les cours des monnaies utilisés sont les suivants :

Devises		Cours au 31 décembre 2013		Cours au 31 décembre 2012	
		Moyen	clôture	Moyen	clôture
		Euros	Euros	Euros	Euros
Franc suisse	CHF	0,8136	0,8146	0,8303	0,8284
Peso chilien (les 1000)	CLP	1,5039	1,3806	1,5912	1,5762
Dollar américain	USD	0,7514	0,7251	0,7733	0,7579

NOTE 3 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE

Tous les chiffres de cette section sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs Brutes	31/12/2012 (*)	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2013
Ecart d'acquisition	216					216
Concessions, Brevets.	64	1		0	1	66
Droits au bail	561					561
Autres immobilisations incorporelles	4 570	157	219	0	-34	4 474
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0		0
TOTAL	5 411	158	219	0	-33	5 317

Amortissements	31/12/2012 (*)	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2013
Dépréciation de l'écart d'acquisition	216					216
Concessions, Brevets.	23	0				23
Droits au bail	132	61		-9		184
Autres immobilisations incorporelles	3 356	524	219	41	-30	3 672
TOTAL	3 727	585	219	32	-30	4 095

Valeurs nettes	1 684					1 222
----------------	-------	--	--	--	--	-------

(*) y compris modifications à l'ouverture

Les droits au bail concernent des boutiques et bureaux en France. Les tests de dépréciation sont effectués sur la base du chiffre d'affaires des boutiques. Les droits au bail des bureaux sont amortis sur la durée du bail.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et de leurs coûts de mise en œuvre

3.2. – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs Brutes	31/12/2012 (*)	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2013
Terrains	13 121	175	0	-4	-10	13 282
Terres à vignes	10 921	248	0	4	-421	10 752
Actifs biologiques	9 171	238	236	0	-1 179	7 994
Constructions	46 407	749	44	508	-1 362	46 258
Installations tech, mat et outillage	38 446	1 403	1 309	0	-843	37 697
Autres immobilisations corporelles	18 466	499	1 156	30	-91	17 748
Immobilisations corporelles en cours	59	0	59	0	0	0
Avances et acomptes/immo. corp	484	50	0	-484	0	50
TOTAL	137 075	3 362	2 804	54	-3 906	133 781
dont immeubles de placement	9 255					9 318

Amortissements	31/12/2012 (*)	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2013
Terrains	2 479	140	0	0	0	2 619
Actifs biologiques	3 627	562	236	0	-302	3 651
Constructions	19 491	1 688	92	0	-189	20 898
Installations tech, mat et outillage	28 288	1 790	1 312	0	-675	28 091
Autres immobilisations corporelles	13 359	1 156	1 147	-54	-33	13 281
TOTAL	67 244	5 336	2 787	-54	-1 199	68 540
dont immeubles de placement	3 617					3 384

Valeurs nettes	69 831					65 241
dont immeubles de placement	5 638					5 934

(*) y compris modifications à l'ouverture

La valeur recouvrable des immeubles de placement a été déterminée par un expert indépendant en fonction des pratiques de marché habituelles. La valeur recouvrable des immeubles de placement a été estimée à 8 387 K€. Par ailleurs, il n'existe aucune restriction quant à la cessibilité de ces immeubles.

Les produits et charges locatifs de l'activité placement immobilier sont les suivants :

	2013	2012
Produits locatifs	785	755
Charges opérationnelles directes	566	595

3.3. – ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Actifs financiers	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers non courants		
Autres titres immobilisés	234	234
Autres immobilisations financières	260	319
TOTAL	494	553
Actifs financiers courants		
Autres immobilisations financières	317	10
Valeurs mobilières de placement	22 165	21 179
TOTAL	22 482	21 189

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements obligataires et de contrats de capitalisation de type fonds euros.

3.4. – STOCKS ET EN COURS

Valeurs brutes et dépréciations	Montant brut 31/12/2013	Dépréciations 31/12/2013	Montant net 31/12/2013	Montant net * 31/12/2012
Matières premières	34 477	399	34 078	32 398
En-cours de Production	2 709		2 709	3 905
Produits Intermédiaires et finis	12 339		12 339	9 762
Marchandises	111		111	91
Actifs biologiques courants	1 619		1 619	2 083
TOTAL	51 255	399	50 856	48 239

(*) y compris modifications à l'ouverture

Les stocks de vins et d'eau de vie ne font pas l'objet de dépréciation. Les stocks de conditionnement sont provisionnés lors des changements de présentation des produits

3.5. – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Valeur brutes et dépréciations	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients	27 780	78	27 702	29 612
Créances sociales	3		3	4
Créances fiscales	830		830	1 026
Débiteurs divers	1 002		1 002	557
Instruments financiers	621		621	1 316
Charges constatées d'avance	903		903	1 679
TOTAL	31 139	78	31 061	34 194

3.6. – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	18 518	20 671
Dettes fiscales et sociales	13 896	11 132
Produits constatés d'avance	566	767
Fournisseurs d'immobilisations	210	486
Autres dettes	529	606
TOTAL	33 719	33 662

3.7. – TRESORERIE

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

trésorerie	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan	40 334	38 252
Découverts bancaires	-12	-27
Trésorerie de clôture du tableau des flux de trésorerie	40 322	38 225

3.8. – IMPOTS DIFFERES

	31/12/2012 (*)	Variations de l'exercice		31/12/2013
		Capitaux propres	Résultat	
Actifs d'impôt différé				
Non courant	6 736	-99	-979	5 658
Courant	46	-13	430	463
Sous-total	6 782	-112	-549	6 121
Passifs d'impôt différé				
Non courant	90	-37	100	153
Impôts différés nets	6 692	-75	-649	5 968

(*) y compris modifications à l'ouverture

Impôts différés actifs par nature	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Provision engagements de retraite	7 830	8 495
Immobilisations	-1 357	-1 396
Différences temporaires	-352	-317
Impôts différés actifs	6 121	6 782
Impôts différés passifs par nature	31/12/2013	31/12/2012
Différences temporaires	153	90
Impôts différés passifs	153	90

(*) y compris modifications à l'ouverture

Le montant des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables non reconnus au bilan est de Le montant des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables non reconnus au bilan est de 1 306 K€.

3.9. – CAPITAL ET RESULTATS PAR ACTION

Nombre d'actions retenues dans le calcul du résultat par action	2013	2012
Nombre d'actions constituant le capital	85 000	85 000
Nombre d'actions auto-détenues	-2 606	-2 533
Total pris en compte pour le résultat par action	82 394	82 467
Résultat net -part du groupe	9 630	6 898
Résultat net par action	116,88	83,65
Résultat global	5 455	7 523
Résultat global par action	66,21	91,22

Au 31 décembre 2013, le capital est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €.

3.10. – PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2012 (*)	dotations	reprises	31/12/2013
<u>Provisions non courantes</u>				
Engagements de retraite	24 159	0	1 418	22 741
Engagements médailles du travail	131	0	8	123
TOTAL	24 290	0	1 426	22 864
<u>Provisions courantes</u>				
Risque VMP	12	0	12	0
Litiges	733	196	728	201
Provision pour restructuration (PSE)	28		28	0
Autres provisions pour risques et charges	0	87	0	87
TOTAL	773	283	768	288

(*) y compris modifications à l'ouverture

Les engagements de retraite sont détaillés en note 3.19.

Les provisions pour litiges au 31 décembre 2013 concernent principalement des procédures en cours avec le personnel.

3.11. – DETTES FINANCIERES

	31/12/2012	Nouvelles dettes	remboursement des dettes	ecart de conversion	31/12/2013
Emprunts bancaires	21 450	2 564	1 747	-1 954	20 313
Autres emprunts	2 376	21	971	-10	1 416
Participation des salariés	23 826	2 585	2 718	-1 964	21 729
Concours bancaires	1 984		1 318		666
	27		15		12
TOTAL	25 837	2 585	4 051	-1 964	22 407
	31/12/2012	variation (+)	variation (-)		31/12/2013
Dettes financières à long terme	10 788		4 096		6 692
Dettes financières à court terme	15 049	666	0		15 715
TOTAL	25 837	666	4 096		22 407

La participation des salariés classée en dettes financières correspond au montant bloqué pendant 5 ans.

Analyse de la dette financière brute par échéance :

dettes financières par échéance	Total	à -1an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts bancaires	20 313	14 380	5 933	0
Participation des salariés	666	666	0	
Concours bancaires	12	12		
Autres	1 416	1 416	0	
Total	22 407	16 474	5 933	0

Le détail des emprunts par devises et types de taux (fixe, variable) est donné en Note 3.18

La Société des Produits Marnier Lapostolle ne s'est engagée sur aucun « covenant » en faveur de ses banques.

Le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles, représentées par des hypothèques sur les vignobles chiliens, s'élève à 6.625 KU\$.

3.12. – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants correspondent à la provision pour participation des salariés de l'exercice.

3.13. – INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe ne dispose pas d'informations financières consolidées sur une famille de produit ou sur une zone géographique et n'a donc qu'un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le chiffre d'affaires par zones géographiques et par produits est donné au titre des paragraphes §32 et §33 de la norme IFRS 8.

3.13.1 – INFORMATIONS RELATIVES AU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR PRODUITS

REPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES ENTRE GROUPES DE PRODUITS ET PRESTATIONS		
	2013	2012
Ventes de Produits et de Marchandises		
Produits MARNIER-LAPOSTOLLE	112 244	108 262
Vins et spiritueux CHILIENS	11 623	11 233
	123 867	119 495
Ventes de Prestations	17 392	15 956
TOTAL DES VENTES	141 259	135 451

L’essentiel de la marge opérationnelle du groupe provient des produits Marnier Lapostolle.

3.13.2 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ZONES GEOGRAPHIQUES

Le tableau ci-dessous présente les ventes sur chaque zone géographique où sont livrés les produits et réalisées les prestations :

REPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES				
	2013	%	2012	%
Etats-Unis	72 374	58,4%	71 103	59,5%
Autres pays du continent américain	15 282	12,3%	14 423	12,1%
Total Continent Américain	87 656	70,8%	85 526	71,6%
France	9 217	7,4%	8 596	7,2%
Union Européenne	19 253	15,5%	17 241	14,4%
Europe hors Union Européenne	1 389	1,1%	1 616	1,4%
Total Europe	29 859	24,1%	27 453	23,0%
Asie	4 766	3,8%	4 728	4,0%
Reste du monde	1 586	1,3%	1 788	1,5%
Total reste du monde	6 352	5,1%	6 516	5,5%
Chiffre d'affaires produits et marchandises	123 867	100,0%	119 495	100,0%
Chiffre d'affaires divers (1)	17 392	-	15 956	-
CHIFFRE D’AFFAIRES TOTAL	141 259	-	135 451	-

(1) Le Chiffre d’affaires divers comprend pour l’essentiel la contribution versée par Moët Hennessy USA Inc., distributeur exclusif des produits GRAND MARNIER aux Etats-Unis, selon les termes du « Marketing agreement » entre la filiale américaine du Groupe Marnier Lapostolle Inc. et Moët Hennessy USA Inc. Cette contribution dont le montant est variable est fonction de la marge brute réalisée par Moët Hennessy USA. Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle est complétée par une contribution forfaitaire de lancement des nouveaux produits. Le montant global de la contribution de Moët Hennessy USA Inc. a été de 18,4 millions USD en 2013 et de 16,4 millions USD en 2012.

Les actifs non courants par zone géographique d’implantation sont les suivants :

en milliers d'euros	France	Chili	Autres	Total
Actifs non courants (*)	47 697	18 475	291	66 463

(*) hors actifs d’impôt différé

3.13.3 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Les informations relatives au degré de dépendance vis-à-vis des principaux clients/distributeurs sont fournies au titre du § 34 de la norme :

- environ 79% du chiffre d'affaires des produits Marnier Lapostolle est réalisé avec ses deux premiers distributeurs
- environ 36% du chiffre d'affaires des vins chiliens est réalisé avec le 1^{er} distributeur.

3.14. – AUTRES PRODUITS & CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique comprend les évènements majeurs et inhabituels intervenus au cours des périodes.

	2013	2012
Autres produits opérationnels		
Plus-value sur cessions d'actifs	319	36
Reprise amortissement exceptionnel Neauphle le Château	18	0
Plan de Sauvegarde de l'Emploi - reprise de provision	0	1 532
TOTAL	337	1 568
Autres charges opérationnelles		
Plan de Sauvegarde de l'Emploi - coûts des départs	0	1 578
TOTAL	0	1 578
Autres produits et charges opérationnels nets	337	-10

3.15. – RESULTAT FINANCIER

Coût de l'endettement net	2013	2012
Charges financières des emprunts	-720	-672
Résultat de la gestion de trésorerie	1 204	736
TOTAL	484	64

Autres charges et produits financiers	2013	2012
Autres produits financiers		
Gains de change sur transactions et contrats en devises	1 004	1 866
Reprises des provisions pour risques financiers sur VMP	35	604
Divers	10	8
TOTAL	1 049	2 478
Autres charges financières		
Autres charges financières	1 094	1 279
Pertes de change sur transactions et contrats en devises	3 272	2 787
Dépréciation pour risques financiers sur VMP	23	36
TOTAL	4 389	4 102
Autres charges et produits financiers	-3 340	-1 624

RESULTAT FINANCIER	-2 856	-1 560
---------------------------	--------	--------

3.16. – CHARGE D'IMPOT

Impôt sur les résultats	2013	2012
Charge d'impôt courant	7 475	4 339
Charge nette d'impôt différé	649	980
TOTAL	8 124	5 319

Analyse de la charge d'impôt théorique	2013	2012
Résultat comptable avant impôt	17 744	12 212
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	6 109	4 205
Incidence des différences permanentes	155	35
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	50	27
Activation d'impôts différés sur report déficitaires	0	395
Incidence des résultats déficitaires	1 385	529
Impôt de distribution en France	126	128
Correction d'impôts différés	299	0
Charge d'impôt comptabilisée	8 124	5 319

3.17. – PARTIES LIEES

Les parties liées du groupe comprennent :

- l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation,
- l'ensemble des 4 membres du Directoire et des 7 membres du Conseil de Surveillance de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« les Dirigeants »),
- l'ensemble des entreprises dans lesquelles un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a le contrôle, participe au contrôle conjoint, exerce une influence notable ou est l'un des principaux dirigeants,
- l'ensemble des autres personnes physiques (« Autres familles ») qui participe au contrôle conjoint, exerce une influence notable dans la Société des Produits Marnier Lapostolle.

Les transactions entre les entreprises intégrées globalement dans le périmètre de consolidation ont été éliminées lors de la préparation des comptes consolidés. Les détails des opérations entre le groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

3.17.1. Opérations avec les dirigeants et les autres familles :

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

	Dirigeants	Autres Familles
Charge de location de vignobles	-	98
Charge d'Intérêts sur comptes courants	30	15
<u>Dettes financières</u>		
Comptes-courants d'associés	949	342

Les comptes courants ont été rémunérés à 2,79% en 2013.

3.17-2 – REMUNERATIONS NETTES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations versées aux personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du Directoire.

	2013	2012
Salaires et autres avantages à court terme	2 499	2 590
Avantages en nature	199	193

Ces rémunérations comprennent celles perçues tant en France au titre de membre du Directoire et de salarié que celles versées par des filiales à l'étranger au titre des fonctions exercées dans les filiales.

Les dirigeants sont susceptibles de bénéficier en outre de pensions de retraite dont le montant ne peut être évalué, compte tenu des incertitudes liées à l'octroi de ces pensions (âge des dirigeants, conditions de performance).

3.17-3 – REMUNERATIONS NETTES DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations allouées aux personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du Conseil de Surveillance.

	2013	2012
Salaires et autres avantages à court terme	549	604

Ces rémunérations comprennent celles perçues tant en France au titre de membre du Conseil de Surveillance que celles versées par des filiales à l'étranger au titre des fonctions exercées dans ces filiales.

3.17-4 – AUTRES PARTIES LIEES

Les relations commerciales entre sociétés du groupe sont régies par des contrats de distribution.

3.18 – ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

a. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Chacune des sociétés du groupe gère son risque de change.

La société mère ne couvre que ses flux de trésorerie et ne couvre pas les investissements nets de ses filiales.

Au 31/12/2013, la société mère avait souscrit des contrats de vente à terme pour garantir le taux d'encaissement de ses flux de trésorerie prévisionnels en dollar américain de l'exercice 2014 pour un montant de 12 675 KUS\$ au taux moyen de 1,29.

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2013 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

en milliers de devises	Devise	31/12/2013	32/12/2012
Taux USD de clôture	USD	1,379	1,319
Taux CAD de clôture	CAD	1,467	1,314
Engagement fin de période en USD	USD	12 675	71 000
Engagement fin de période en CAD	CAD	0	4 000
Engagement maximum en USD	USD	12 675	71 000
Engagement maximum en CAD	CAD	0	4 000

'(-) devises à recevoir - (+) devises à livrer

en milliers de devises	USD	CAD
Contrats à terme sur opérations commerciales 2013	12 675	0
Contrats à terme sur opérations commerciales 2014	0	0
ENGAGEMENT TOTAL	12 675	0
'(-) devises à recevoir - (+) devises à livrer		
Juste valeur des contrats au 31/12/2013	610	0

Analyse de sensibilité du résultat avant impôt à une variation de taux de change, calculée à partir des chiffres de l'exercice 2013 :

- réévaluation de l'US\$ de 10% : + 6 300 K€
- dévaluation de l'US\$ de 10% : -5 200 K€

La variation du résultat net consolidé ci-dessus est donnée hors effet des couvertures de change en portefeuille.

B. GESTION DU RISQUE DE TAUX

(en K devises)	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total au 31-12-2013
US DOLLAR	16 880	2 625	19 505
EURO	5 928	0	5 928

Pour se prémunir contre la hausse des taux d'intérêt sur l'US dollar, un swap de taux d'intérêt a été effectué sur les emprunts à taux variables, pour un montant de 2 625 KUS\$ au taux fixe de 3,89% pour les échéances de mars 2014 à mars 2017. Ce contrat avait une juste valeur négative de 21 K€ au 31/12/2013.

C. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Le taux d'endettement du Groupe est indiqué ci-après :

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes financières	22 407	25 837
<u>moins</u>		
Actifs financiers courants	22 482	21 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 334	38 252
Endettement net	-40 409	-33 604
Capitaux propres	137 386	133 997
Ratio d'endettement	-29%	-25%

Le groupe a donc un excédent de trésorerie et d'actifs financiers représentant 29% des capitaux propres.

3.19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

La Société des Produits Marnier Lapostolle SA a un passif de 22 741 K€, correspondant principalement à un régime de retraite à prestations définies (Article 39), géré en interne, et dont les droits ont été gelés au 31 mars 2005. L'option de taxation sociale retenue sur ce régime est la taxation sur les dotations. Les droits ayant été gelés en 2005, le coût des services rendus est donc nul ainsi que la taxe sociale. Ce régime concerne 293 bénéficiaires dont 129 actifs et 164 retraités.

Ce type de contrat permet aux salariés de percevoir un revenu supplémentaire à la retraite. Le montant est défini lors de la mise en place du contrat et est financé intégralement par l'entreprise.

Il n'existe aucun engagement de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

Les engagements de la société mère à ce titre décrits au paragraphe 2.2.17 ci-dessus ont été calculés à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte :

- de la réévaluation des droits des salariés en fonction de l'inflation évaluée à 2% par an
- de la table de survie TH/TF 2000-2002 avec décalage d'âge
- du turn-over évalué à 2%
- du taux d'actualisation de la dette défini par les normes (taux retraité au 31/12/2013 des obligations senior corporate de rating AA et de maturité >10 ans : 3,17%) (taux en 2012 : 2,69%). IBOXX
- d'une hypothèse de départ à 62 ans pour les non cadres et les cadres nés avant 1960, et de 63 ans pour les autres cadres.

Cette retraite proposée par la société est optionnelle, au choix du salarié qui peut lui préférer l'indemnité de fin de carrière conventionnelle.

La provision a été calculée en retenant le produit actuariel estimé le plus avantageux pour le salarié au moment de son départ en retraite.

Les départs en retraite sont considérés à l'initiative des salariés justifiant l'application des charges sociales et fiscales.

Variation de la dette relative aux avantages du personnel en 2012 et en 2013 :

	Indemnités de fin de carrière	Article 39	Total engagements retraites	Médailles du travail
Au 1er janvier 2012	415	19 443	19 858	131
Coût des services rendus de l'année	46	0	46	6
Charge d'intérêts de l'année	19	785	804	4
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	172	4 857	5 029	15
Prestations réelles	0	-1 064	-1 064	-25
Au 31 décembre 2012	652	24 021	24 673	131
Application IAS 19 R		-515	-515	
Au 1er janvier 2013	652	23 506	24 158	131
Coût des services rendus de l'année	65	0	65	6
Charge d'intérêts de l'année	18	632	650	3
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	-1	-999	-1 000	0
Prestations réelles	-31	-1 101	-1 132	-14
Au 31 décembre 2013	703	22 038	22 741	126

Les écarts actuariels ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour 655 K€ nets d'impôts. La durée résiduelle moyenne calculée pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 12,9 années pour les retraites Article 39.

La sensibilité de l'engagement retraite au taux d'actualisation est la suivante (3,17% +/- 0.25%) :

	Indemnités de fin de carrière	Retraite Art 39	Total
Dettes actuarielles au 31/12/2013 à 2,92%	725	22 757	23 482
Dettes actuarielles au 31/12/2013 à 3,17%	703	22 038	22 741
Dettes actuarielles au 31/12/2013 à 3,42%	682	21 356	22 038

L'analyse des écarts actuariels est la suivante :

	31/12/2013	31/12/2012
Gains (-) et pertes (+) actuariels	-1 000	5 029
Écarts d'expérience	71	-32
Écarts dus au changement d'hypothèses	-1 071	5 061

3.20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles, représentées par des hypothèques sur les vignobles chiliens, s'élève à 6.625 KU\$.

3.21- ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Aucun mandat de vente n'a encore été donné concernant l'ancien site de Neauphle-le-Château.

3.22– EFFECTIFS EN FIN DE PERIODE :

Catégories	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	134	131
Techniciens - Agents de maîtrise	42	42
Employés	99	104
Ouvriers	154	154
TOTAL	429	431

Zone géographiques	31/12/2013	31/12/2012
France	299	308
Etats-Unis	14	8
Chili	114	113
Suisse	2	2
TOTAL	429	431

3.23– HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants HT en milliers d'euros	François LAMY			Pierre GODET		
	2013	2012	Variation en %	2013	2012	Variation en %
Audit						
. Commissariat aux comptes des comptes individuels et consolidés:						
- Emetteur	110	104	6%	65	56	16%
- Filiales	0	0		0	0	
. Autres diligences et prestations						
- Emetteur	0	2		0	2	3%
- Filiales	0	0		0	0	
sous-total	110	106	4%	65	58	12%
Autres prestations rendues aux filiales						
- Juridique - fiscal - social	0	0		0	0	
- Autres	0	0		0	0	
sous-total	0	0		0	0	
Total	110	106	4%	65	58	12%

3.24– EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE :

Il n'y a eu aucun événement postérieur à la clôture de cet exercice.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif d'une part, à la valorisation des stocks de vin et spiritueux au Chili et du stock de parfum d'orange de la société mère, et d'autre part à la comptabilisation de certains actifs immobilisés au Chili.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivant :

. Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements comptables intervenus au cours de l'exercice concernant la valorisation des stocks de vin et spiritueux au Chili et du stock de parfum d'orange de la société mère ainsi que la comptabilisation de certains actifs immobilisés au Chili.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements comptables et de la présentation qui en est faite en annexe.

. Comme il est précisé dans la note 2.1.4 de l'annexe, votre société procède à des estimations, notamment sur l'évaluation des engagements de retraite. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la société et nous avons vérifié que les notes 2.2.17 et 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 13 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY

Pierre GODET

**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE
COMPTES ANNUELS**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 (En milliers d'Euros)					
	ACTIF	2013		2 012	
Notes		Montant Brut	Amortissements Provisions	Montant Net	
		Montant Net		Montant Net	
2.	ACTIF IMMOBILISE	140 372	55 650	84 722	85 111
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 362	3 710	1 652	2 137
	Concessions, brevets et droits similaires	225	24	201	201
	Fonds commercial	885	201	684	754
	Autres immobilisations incorporelles	4 252	3 485	767	1 182
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 223	51 935	31 288	32 623
	Terrains	11 610	3 173	8 437	8 414
	Constructions	25 749	14 471	11 278	11 146
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	32 358	23 944	8 414	8 906
	Autres immobilisations corporelles	13 456	10 347	3 109	3 614
	Immobilisations en cours			0	59
	Avances et acomptes	50		50	484
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 787	5	51 782	50 351
	Participations	41 387		41 387	40 400
	Créances rattachées à des participations			0	0
	Autres titres immobilisés	9 853	5	9 848	9 526
	Prêts			0	0
	Autres immobilisations financières	547		547	425
3.4.	ACTIF CIRCULANT	108 498	502	107 996	99 892
	STOCKS ET EN-COURS	38 627	400	38 227	34 781
	Matières premières, approvisionnements	26 294	400	25 894	23 797
	En cours de production de biens	207		207	2 201
	Produits intermédiaires et finis	12 067		12 067	8 698
	Marchandises	59		59	85
	CREANCES	26 775	78	26 697	26 111
	Avances et acomptes versés sur commandes	586		586	157
	Clients et comptes rattachés	25 397	78	25 319	24 910
	Autres créances	792		792	1 044
5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	40 758	24	40 734	37 741
	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	1 492		1 492	1 452
11.	Charges constatées d'avance	1 333		1 333	1 323
	Ecart de conversion actif	159		159	129
	TOTAL ACTIF	250 362	56 152	194 210	186 455

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE			
BILAN AU 31 DECEMBRE 2013			
(En milliers d'Euros)			
Notes	PASSIF	2013	2012
	CAPITAUX PROPRES	158 021	148 121
8.	Capital	27 158	27 158
8.	Ecarts de réévaluation	943	943
	Réserve légale	3 003	3 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	91 083	91 207
8.	Réserves réglementées	9 982	9 858
	Autres réserves	4 764	4 764
	Report à nouveau	2 017	770
	Acompte sur dividendes		-4 250
	Résultat de l'exercice	12 603	9 638
3.	Provisions réglementées	6 468	5 030
3.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	484	1 024
	Provisions pour risques	360	864
	Provisions pour charges	124	160
4.	DETTES	35 656	37 280
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 957	7 699
	Emprunts et dettes financières divers	2 734	4 760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 414	13 192
	Dettes fiscales et sociales	14 042	10 889
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209	486
	Autres dettes	300	254
	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	49	30
	Produits constatés d'avance		
	Ecart de conversion passif	49	30
	TOTAL PASSIF	194 210	186 455

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE			
COMPTE DE RESULTAT 2013			
(En milliers d'Euros)			
Notes		2013	2012
	PRODUITS D'EXPLOITATION	110 741	103 498
12.	Chiffre d'affaires net	107 883	102 521
	Production stockée	1 376	-34
	Production immobilisée	405	403
	Subvention d'exploitation	1	3
	Reprise sur provisions, transferts de charges	561	413
	Autres produits	515	192
	CHARGES D'EXPLOITATION	89 040	89 007
	Achats de marchandises	97	62
	Variation de stocks de marchandises	26	13
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 123	30 574
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-1 981	-3 402
	Autres achats et charges externes	27 154	29 253
	Impôts et taxes	2 583	2 468
	Salaires et traitements	15 967	16 539
	Charges sociales	7 947	8 263
	Dotations aux amortissements et provisions	4 770	4 828
	Autres charges	354	409
	RESULTAT D'EXPLOITATION	21 701	14 491
14.	Produits financiers	1 791	4 373
14.	Charges financières	-1 696	-3 634
	RESULTAT FINANCIER	95	739
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	21 796	15 230
15.	Produits exceptionnels	1 945	2 774
15.	Charges exceptionnelles	-2 715	-3 551
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-770	-777
16.	IMPOT SUR LES BENEFICES	7 430	4 531
	PARTICIPATION DES SALARIES	993	284
	RESULTAT NET	12 603	9 638

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE			
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
(En milliers d'Euros)			
Notes		2013	2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET		12 603	9 638
Dotations aux amortissements et provisions		6 885	5 912
Reprise des amortissements et provisions		-1 664	-2 486
Plus et moins values de cession		-308	194
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	17 516	13 258
Variation nette exploitation		-4 699	2 747
Variation de stock		-3 448	-3 242
Variation des créances d'exploitation		5	4 833
Variation des dettes d'exploitation		-1 256	1 156
Variation nette hors exploitation		2 028	502
Variation des créances hors exploitation		-592	351
Variation des dettes hors exploitation		2 645	396
Charges et produits constatés d'avance		-9	56
Pertes et gains de change		-16	-301
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 671	3 249
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	14 845	16 507
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles		-76	-36
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles		-2 736	-7 374
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles		325	119
Décaissement/acquisitions immobilisations financières		-1 415	-1 755
Encaissement/cession immobilisations financières			109
Décaissement/ acquisition de filiales		0	112
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 902	-8 825
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires		-4 141	-8 288
Encaissements provenant d'emprunts		0	4 000
Remboursement d'emprunts		-2 715	-1 328
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-6 856	-5 616
	VARIATION DE TRESORERIE	4 087	2 066
	Trésorerie à l'ouverture	38 972	36 906
	Trésorerie à la clôture	43 059	38 972

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**S O M M A I R E
DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

1. Règles et méthodes comptables
2. Actif immobilisé
3. Provisions
4. Créances et dettes
5. Trésorerie gérée et liquidité
6. Créances et dettes concernant les entreprises liées
7. Information concernant les parties liées
8. Variation des capitaux propres
9. Charges à payer
10. Produits à recevoir
11. Charges constatées d'avance
12. Chiffre d'affaires
13. Personnel et rémunération des organes de direction
14. Résultat financier
15. Résultat exceptionnel
16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
17. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
18. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
19. Engagements financiers
20. Evènements postérieurs à la clôture
21. Tableau des soldes intermédiaires de gestion
22. Tableau-liste des Filiales et participations

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**ANNEXE AUX COMPTES 2013**

(toutes les sommes mentionnées dans l'annexe
sont exprimées en milliers d'€uros sauf indications contraires)

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Directoire en date du 27 mars 2014. Ils ont ensuite été examinés par le Conseil de Surveillance en date du 9 avril 2014.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- .Continuité de l'exploitation
- .Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- .Indépendance des exercices

et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et ses modifications successives ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des licences et brevets et des droits au bail acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation à hauteur de 234 K€ (note 8).

Les licences ainsi que les droits au bail de locaux commerciaux acquis ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

L'écart de réévaluation portant sur les éléments non amortissables (terrains) s'élève à 709 K€ (note 8).

Compte tenu des nouvelles normes, nous avons utilisé, pour les immobilisations corporelles, l'approche par composants (en particulier pour le matériel et outillage), ainsi que la durée d'utilité de chaque immobilisation, au-delà d'un montant significatif.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués sur les durées d'usage admises par l'administration. La différence entre les dotations fiscales et économiques a été comptabilisée dans le compte dotations aux provisions dérogatoires (provisions réglementées)

Plan d'amortissement	Durées de vie économique
Vignes et plantations	30 ans
Agencements de terrains	10 ans
Constructions industrielles et commerciales	20 à 50 ans
Agencements de constructions	10 à 15 ans
Matériel et outillage	10 à 15 ans
Composants du matériel	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

La société a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisition (PCG, art 321-10.1).

Immobilisations financières

- Titres de participations

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est estimée à partir de la quote-part de la situation nette comptable réévaluée, s'il y a lieu, pour tenir compte de la valeur de rentabilité dégagée par la société concernée.

- Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont constitués d'actions propres, destinées à être annulées, et de participations au sein d'organismes professionnels.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de produits semi-finis et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût défini ci-dessus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas et une dépréciation est constatée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de placements de trésorerie, essentiellement constitués de SICAV, Fonds communs de placement, comptes à terme, obligations, certificats de dépôt.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture, les rendent probables.

Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euros au cours du mois de la transaction. Les transactions en devises ayant fait l'objet d'une opération de couverture sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros au taux de la couverture.

A la date de clôture :

Les créances et dettes en devises sont converties au cours de clôture et l'écart comptabilisé en écart de conversion actif ou passif, les pertes faisant l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les créances ou dettes en devises faisant l'objet d'une couverture de change à terme, fixant le cours à l'échéance, ne sont pas réévaluées au cours de clôture, mais au cours de la couverture. Le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

La société n'a recours qu'à des instruments de couverture de change.

Les opérations qui ne peuvent répondre aux critères de la couverture sont considérées comme des opérations spéculatives. Toute perte potentielle fait l'objet d'une provision pour risques à la clôture de l'exercice.

Les couvertures de change à terme fixant le cours de la monnaie étrangère à l'échéance et destinées à couvrir des opérations commerciales de l'exercice suivant et non encore facturées à la clôture de l'exercice, constituent un engagement hors bilan, et aucune perte ni profit n'est enregistré sur cet engagement (note 19).

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de pensions sont repris en note 19, dans la partie traitant des engagements hors bilan.

Résultat exceptionnel

La société retient la conception du Plan Comptable Général.

2. ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes.

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 505	76	219	5 362
Immobilisations corporelles	83 375	2 459	2 611	83 223
Immobilisations financières	50 372	1 745	330	51 787
Total	139 252	4 280	3 160	140 372

Amortissements.

	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 368	554	212	3 710
Immobilisations corporelles	50 752	3 795	2 612	51 935
Total	54 120	4 349	2 824	55 645

Immobilisations financières.

Au cours de l'exercice 2013, la société a acquis 106 de ses propres titres dans le cadre de l'autorisation donnée par les assemblées générales mixtes des 20 juin 2012 puis 19 juin 2013. Au 31 décembre 2013, la société détenait 2 147 actions en voie d'annulation pour une valeur d'acquisition de 9 384 K€ et une valeur de marché de 8 373 K€.

Nous vous rappelons que la société a confié, depuis le 3 juillet 2006, à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.

A la clôture de l'exercice, 59 titres sont déposés chez Kepler Cheuvreux pour une valeur d'acquisition de 235 K€, ainsi que des liquidités pour 156 K€.

En date du 30 septembre 2013, la société a modifié les moyens alloués au contrat de liquidité et a procédé au retrait des 40 titres initialement apportés ainsi qu'à un apport complémentaire de trésorerie de 160 K€.

3. PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées:				
Provision pour hausse des prix	1 388	1 628	214	2 802
Amortissements dérogatoires	3 642	540	516	3 666
	5 030	2 168	730	6 468
Provisions pour risques et charges:				
Provisions pour litiges (1)	723	196	718	201
Provisions pour restructuration	28		28	0
Provisions pour pertes de change	129	159	129	159
Provisions pour risques sur placements	12		12	0
Provisions médailles du travail	132		8	124
	1 024	355	895	484
Provisions pour dépréciation:				
Actions propres	21	5	21	5
Stocks et en cours	517	400	517	400
Clients	108	14	44	78
Valeurs mobilières de placements	23	24	23	24
	669	443	605	507
Total	6 723	2 966	2 230	7 459
Dotations et reprises:				
d'exploitation		414	561	
financières		188	185	
exceptionnelles		2 364	1 484	
Total		2 966	2 230	

(1) Provisions pour litiges :

Une reprise de provision pour risques de 548 K€ a été comptabilisée dans le cadre de la procédure qui oppose la société à ODDO ASSET MANAGEMENT SA.

4. CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé:			
- Autres immobilisations financières	547	167	380
Actif circulant			
- Avances et acomptes versés sur commande	586	586	
- Créances clients et comptes rattachés	25 397	25 397	
- Créances sociales et fiscales	384	384	
- Groupe	118	118	
- Autres créances	290	290	
- Charges constatées d'avance	1 333	1 312	21
Total	28 655	28 254	401

DETTES	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes bancaires	5 957	1 817	4 140	
Emprunts et dettes financières divers	2 734	2 065	669	
Dettes fournisseurs	12 414	12 414		
Dettes fiscales et sociales	14 042	13 049		993
Dettes sur immobilisations	209	209		
Autres dettes	300	300		
Total	35 656	29 854	4 809	993

Les emprunts bancaires et dettes financières diverses sont constituées de :

	Montant brut
Emprunts bancaires	5945
Participation des salariés	666
Concours bancaires	12
Comptes-courants	2068
Total	8691

Seule la participation en compte-courant bloqué, de 1 à 5 ans, est reportée en dettes financières sur la ligne participation des salariés. Au-delà, les salariés ont la faculté de maintenir leurs avoirs en compte-courant, et la dette correspondante est comptabilisée en dettes sociales. Au 31 décembre 2013, la participation échue reportée en dettes sociales est de 4 350K.

5. TRESORERIE GEREE ET LIQUIDITE

Trésorerie gérée.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Montant brut au 31/12/2013	Dépréciation au 31/12/2013	Montant net au 31/12/2013	Montant net au 31/12/2012
Contrats de capitalisation	15 000	0	15 000	15 000
Obligations	1 000	0	1 000	1 000
SICAV & Fonds communs de placement	3 616	23	3 593	3 302
Dépôts à terme	19 327		19 327	17 157
Autres (intérêts courus)	1 814		1 814	1 282
Total	40 757	23	40 734	37 741

Liquidité.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	de 0 à 3 mois	de 3 à 12 mois	>12 mois	Montant net
Contrats de capitalisation			15 000	15 000
Obligations			1 000	1 000
SICAV & Fonds communs de placement	3 583		10	3 593
Dépôts à terme	19 327		0	19 327
Autres (intérêts courus)	265	30	1 519	1 814
Total	23 175	30	17 529	40 734

6. CREANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Actif	Montant
Créances rattachées à des participations	
Clients et comptes rattachés	13 229
Dépôts versés	171
Autres créances	118
Passif	
Fournisseurs et comptes rattachés	183
Dettes financières	743
Compte de résultat	
Produits financiers	107
Charges financières	2

7. INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec le règlement CRC 2010-02, nous vous informons qu'il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché.

8. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 27 157 500 € est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 1998 a attribué un droit de vote double aux titres nominatifs détenus depuis plus de trois ans.

Capitaux propres au 31 décembre 2012	148 121
Dividendes distribués sur résultat 2012	-4 141
Variation des provisions réglementées	1 438
Résultat de l'exercice 2013	12 603
Capitaux propres au 31 décembre 2013	158 021

Les écarts de réévaluation proviennent de la réévaluation légale de 1976 et se décomposent comme suit :

Licences et brevets			6
Droit au bail			228
Terrains			709
Total			943

Les réserves réglementées, sont représentées par :

La réserve pour actions propres			8 944
La réserve spéciale de réinvestissement des immobilisations			1 038
Total			9 982

9. CHARGES A PAYER

Emprunts et dettes financières divers			42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6259
Dettes fiscales et sociales			4762
Autres dettes			226
Total			11289

10. PRODUITS A RECEVOIR

Autres créances			290
Clients factures à établir			0
Valeurs mobilières de placement			1814
Total			2104

11. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation (1)			1333
----------------------------	--	--	-------------

(1)- dont stock d'articles publicitaires non distribués à la clôture de l'exercice : 542 K€

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de l'activité de fabrication et de commercialisation de vins et spiritueux sur les marchés suivants :

	2013	2012
France	9 577	9 002
Europe	19 483	17 828
Etats-Unis d'Amérique	62 230	59 536
Autres pays du continent américain	12 311	11 847
Asie et Pacifique	3 859	3 888
Afrique et Moyen Orient	423	420
Total	107 883	102 521

Conformément aux normes du plan comptable, le chiffre d'affaires France comprend les droits de consommation et la vignette Sécurité Sociale perçus pour l'Etat, soit 68 K€ (2012: 91 K€)

13. PERSONNEL

	2013	2012
Effectif		
Cadres	81	83
Agents de maîtrise	30	29
VRP	32	33
Employés & ouvriers	153	160
Total	296	305

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre, contrats à durée déterminée inclus.

La rémunération nette des membres du Directoire au titre de l'exercice 2013 est de 2 699 K€ en salaires et autres avantages à court terme, dont 200 K€ en avantages en nature.

La rémunération nette des membres du Conseil de Surveillance est de 549 K€.

14. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est positif de 95 K€ et se décompose de la façon suivante :

	2013	2012
Résultat net des placements	1 047	1025
Pertes et profits de change	-531	-318
Produits de participation des filiales	116	649
Intérêts et charges assimilées	-554	-602
Dépréciation des immobilisations financières	17	-15
RESULTAT FINANCIER	95	739

Les intérêts et charges assimilés correspondent à la rémunération des emprunts bancaires et dettes financières diverses détaillés à la Note 4, et également des comptes-courants des salariés classés en dettes sociales pour 4 350 K€ au 31 décembre 2013.

15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels :

Produits exceptionnels:	2013	2012
Sur opérations de gestion	117	555
Sur opérations en capital	326	119
Reprises sur amortissements dérogatoires	516	353
Reprises sur provisions pour hausse de prix	214	156
Reprises sur amortissements exceptionnels	18	94
Reprises sur provisions pour risques et charges	754	1497
Total	1 945	2774

Charges exceptionnelles :

Charges exceptionnelles:	2 013	2012
Sur opérations de gestion	333	1945
Sur opérations en capital	18	51
Dotations aux amortissements dérogatoires	540	473
Dotations aux provisions pour hausse de prix	1 628	445
Dotations aux provisions pour risques et charges	196	637
Total	2 715	3551

La procédure avec ODDO ASSET MANAGEMENT SA ayant été clôturée au cours de l'exercice, la provision pour risques et charges de 548 K€ a pu être reprise

En 2012, les charges du Plan de Sauvegarde de l'Emploi s'étaient élevées à 1 532 K€, légèrement supérieures aux reprises de provisions de 1 497 K€.

16. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La ventilation de l'impôt entre les résultats « courant » et « exceptionnel » est retracée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	20 803	7 618	13 185
Exceptionnel	-770	-283	-487
Crédit impôt recherche		-28	28
IS s/revenus distribués	0	123	-123
Total	20 033	7 430	12 603

Le Crédit impôt compétitivité emploi s'est élevé à 193 K€ et a été comptabilisé au crédit des charges sociales.

17. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Résultat de l'exercice	12 603
Dotations aux provisions réglementées	2 168
Réduction d'impôt correspondant	-746
Reprise provisions réglementées	-730
Augmentation d'impôt correspondant	251
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	13 546

18. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements:	
Provision pour hausse des prix	2 801
Amortissements dérogatoires	3 667
Impôt correspondant (34,43%)	-2 227
Allègements:	
Charges déductibles en N+1	1 293
Produits imposés non encore comptabilisés	695
Impôt correspondant (34,43%)	684

19. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. Opérations de couverture.

La société a souscrit des contrats à terme pour garantir le taux d'encaissement d'une partie des flux de trésorerie prévisionnels en dollar américain de l'exercice 2014, pour un montant total de 12 675 KUSD au taux moyen de 1,29.

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2013 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de devises)	Devise	31/12/2013	31/12/2012
Taux USD de clôture		1,379	1,319
Taux CAD de clôture		1,467	1,314
Engagement fin de période en USD	USD	12 675	71 000
Engagement fin de période en CAD	CAD	0	4 000
Engagement maximum en USD	USD	12 675	71 000
Engagement maximum en CAD	CAD	0	4 000
(-) devises à recevoir , (+) devises à livrer			

(en milliers de devises)	USD	CAD
Contrats à terme sur opérations commerciales 2013	12 675	0
Contrats à terme sur opérations commerciales 2014	0	0
ENGAGEMENT TOTAL	12 675	0
(-) devises à recevoir , (+) devises à livrer		
Juste valeur des contrats au 31/12/2013	610	0

Tous les contrats à terme sur opérations commerciales 2013 ont été comptabilisés en résultat de l'exercice.

2. Retraites et pensions :

L'engagement de la société au 31 décembre 2013 a été calculé en tenant compte des engagements au titre du régime de retraite à prestations définies (article 39), ou des indemnités de fin de carrière lorsque celles-ci se révèlent plus favorables pour le salarié. Les calculs ont été effectués à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs, de l'évolution du coût de la vie et des salaires. Cette dette future a été actualisée au taux de 3,17%, taux moyen des obligations de maturité supérieure à 10 ans émises par les entreprises de la zone euro notées AA.

	Retraites Article 39	Indemnités de fin de carrière	Total
Personnel actifs	6 871	703	7 574
Personnels retraités	15 167		15 167
TOTAL	22 038	703	22 741

Le régime de retraite à prestations définies est géré en interne et les droits ont été gelés au 31 mars 2005. L'option de taxation sociale, notifiée à l'Urssaf par lettre du 29 juillet 2011, est la taxation sur les dotations, comme prévu à l'article L 137-11,I,2°,b du Code de la Sécurité Sociale. Ce régime concerne 293 bénéficiaires dont 129 actifs et 164 retraités.

La remontée du taux d'actualisation en 2013, de 2,69% à 3,17%, s'est traduite par une diminution de l'engagement de 1 028K€.

Les pensions de retraites Article 39 versées au cours de l'exercice et comptabilisées en charges sociales se sont élevées à 1 101 K€.

3. Droit Individuel à la Formation

Au 31 décembre 2013, les engagements au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 33 629 heures. Le projet de loi en cours prévoit de modifier les règles d'attribution et d'utilisation de ce Droit individuel à la Formation.

20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

21. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

en milliers d'Euros						
Produits (colonne 1)		Charges (colonne 2)		Soldes intermédiaires des exercices (Colonne 1) - (Colonne 2) N : 2013 N-1: 2012		
Ventes de marchandises	129	Coût d'achat des marchandises vendues	123	Marge commerciale	6	22
Production vendue	107 754					
Production stockée	1 376	ou déstockage de production				
Production immobilisée	405					
Total	109 535	Total	0	Production de l'exercice	109 535	102 794
Production de l'exercice	109 535					
Marge commerciale	6	Consommation de l'exercice en provenance des tiers	57 364			
Total	109 541	Total	57 364	Valeur ajoutée	52 177	46 298
Valeur ajoutée	52 177	Impôts, taxes et versements assimilés	2 515			
Subvention d'exploitation	1	Charges de personnel	23 914			
Total	52 178	Total	26 429	Excédent brut d'exploitation	25 749	19 123
Excédent brut d'exploitation	25 749					
Reprises sur charges et transferts de charges	561	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 770			
Autres produits	515	Autres charges	354			
Total	26 825	Total	5 124	Résultat d'exploitation	21 701	14 491
Résultat d'exploitation	21 701					
Quotes-part de résultat sur opérations faites en commun		Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun				
Produits financiers	1 791	Charges financières	1 696			
Total	23 492	Total	1 696	Résultat courant avant impôts	21 796	15 230
Produits exceptionnels	1 945	Charges exceptionnelles	2 715	Résultat exceptionnel	(770)	(777)
Résultat exceptionnel	(770)	Participation des salariés	993			
Résultat courant avant impôts	21 796	Impôts sur les bénéfices	7 430			
Total	21 026	Total	8 423	Résultat de l'exercice	12 603	9 638
Produits de cession d'élément d'actif	326	Valeur comptable des éléments cédés	18	Plus-values ou moins-values sur cessions d'éléments d'actif	308	68
*y compris droits de consommation nette Sécurité Sociale						

22. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros et de devises)

	Pays	Capital		Capitaux propres autres que le capital		Quote part du capital détenu %	Valeur brute des titres détenus		Valeur nette des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société		Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice		Dividendes encaissés par la société		Chiffre d'affaires du dernier exercice	
		EUR		EUR			EUR		EUR		EUR		EUR		EUR		EUR	
Société N. M. de Schryver	Belgique	EUR	135	EUR	66	55,00	EUR	62	EUR	62	EUR	0	EUR	(15)	EUR	0	EUR	-
Marnier-Lapostolle Inc.	Etats-Unis	USD	1 000	USD	13 996	72,80	EUR	580	EUR	580	EUR	-	USD	239	USD	-	USD	91 533
S.C.I. DU VAL	France	EUR	16 769	EUR	44	100,00	EUR	16 769	EUR	16 769	EUR		EUR	729	EUR	106	EUR	1 677
Grandes Marques Nederland	Pays-Bas	EUR	189	EUR	(5)	85,71	EUR	111	EUR	111	EUR	-	EUR	(3)	EUR	0		-
Marnier Investissements S.A.	Suisse	CHF	36 500	CHF	(700)	99,76	EUR	23 864	EUR	23 864	CHF	-	CHF	(88)	CHF	-		-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, annexées au rapport de gestion, sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 13 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY

Pierre GODET

CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires versés aux Contrôleurs légaux de la société mère et de ses filiales sont repris ci-dessous.

EXERCICE 2013

(montant HT en euros)	François LAMY			Pierre GODET		
	2013	2012	V%	2013	2012	V%
Audit						
. Commissariat aux comptes, des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	110	104	6%	65	56	16%
- Filiales						
. Autres diligences et prestations						
- Emetteur		2			2	
- Filiales						
SOUS-TOTAL	110	106	4%	65	58	12%
Autres prestations rendues aux filiales						
. Juridique - fiscal -social	0	0		0	0	
. Autres	0	0		0	0	
SOUS-TOTAL	0	0		0	0	
TOTAL	110	106	4%	65	58	12%

Il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat .

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait, à Paris, le 14 mai 2014

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE
Président du Directoire